



RAPPORT FINAL

ÉVALUATION FINALE DU « PROJET RÉFORME ET DE DISSÉMINATION DES TEXTES DES LOIS EN FAVEURS DES FEMMES DU PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES MICRO, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES "PADMPME MARS 2021 – JUILLET 2023)



ÉVALUATION FINALE DU « PROJET RÉFORME ET DE DISSÉMINATION DES TEXTES DES LOIS EN FAVEURS DES FEMMES DU PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES MICRO, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES "PADMPME MARS 2021 – JUILLET 2023)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AVERTISSEMENT

Ce rapport ne reflète que l'opinion des Consultants chargé de l'évaluation. Il ne représente pas nécessairement la conclusion de ONU FEMMES RDC ni celle de l'Unité de Coordination du Projet d'Appui au Développement des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (PADMPME). Les consultants assument entièrement, et en accord avec les principes d'indépendance, de rigueur méthodologique et de professionnalisme évoqués dans sa proposition technique, les analyses, les enseignements et les recommandations développés dans le présent rapport.

ÉQUIPE D'ÉVALUATION :

Expert international : Mr Judicaël Moutangou

Expert national : Mr Richard Majaliwa

Nom de l'organisation ayant commandé l'évaluation :

ONU FEMMES République Démocratique du Congo (RDC)

REMERCIEMENTS

Le présent rapport est le fruit de la contribution de diverses parties prenantes. Outre l'apport des consultants, de façon inclusive, d'autres acteurs ont contribué et soutenu sa réalisation de l'évaluation. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à tous ces acteurs pour leurs orientations, la facilitation de travail de terrain, la mise à disposition des données, y compris le travail des acteurs de mise en œuvre de terrain.

Nous remercions le personnel des Bureaux Pays RDC et Régional de l'ONU Femmes pour les services d'appui et leur disponibilité dans l'accompagnement des consultants pour l'atteinte des objectifs de la présente évaluation finale. Nos sincères remerciements également à l'endroit de l'Unité de Gestion du Projet (UCP) pour leur grande contribution à l'atteinte des objectifs de l'évaluation.

Nous remercions aussi le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, la Banque Mondiale, les partenaires de mise en œuvre du projet notamment les entités du Gouvernement impliquées aux niveaux central et décentralisés, notamment le Ministère du Genre, le Ministère en charge de la Promotion de la Femme, et de la Famille à travers ses structures décentralisées au niveau provincial et local; les gouvernements régionaux, les Organisations Non Gouvernementales, les Organisations de la Société Civile pour leur disponibilité et la qualité de leur collaboration sans faille ainsi que les Points focaux de services techniques de l'Etat, les Points focaux des entreprises publiques, les Points focaux du gouvernement et les Membres des ACEF.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit des bénéficiaires du projet et, les autorités provinciales pour leur disponibilité totale à répondre à nos questions. En outre, nous remercions les différentes autorités locales et administratives, qui nous ont accompagnées à l'atteinte des résultats de cette évaluation, grâce à des échanges et les suggestions de recommandations tendant à améliorer la qualité du travail.

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT	2
REMERCIEMENT	3
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES FIGURES	5
SIGLES ET ABREVIATIONS	6
RESUME EXECUTIF	7
1. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION	11
2. DESCRIPTION DE L'OBJET DE L'ÉVALUATION	14
2.1. Composantes du projet	15
2.2. La Théorie de changement	18
3. CHAMP D'ACTION, BUT, OBJECTIFS ET PORTEE DE L'ÉVALUATION	19
3.1. Champ d'action de l'évaluation	20
3.2. But et Utilisation de l'évaluation	20
3.3. Objectifs de l'évaluation	21
4. METHODOLOGIE ET LIMITES DE L'ÉVALUATION	22
4.1. Approche méthodologique de l'évaluation	23
4.2. Critères et questions d'évaluation	23
4.3. Méthodes et outils de collecte de données	25
4.4. Modes de collecte des données	27
4.5. Échantillonnage	27
4.6. Méthodes d'analyse des données	28
4.7. Prise en compte des considérations éthiques	28
4.8. Assurance qualité de l'évaluation	28
4.9. Limites de l'évaluation et mesures de mitigation	28
5. PRINCIPAUX CONSTATS PAR CRITERE D'ÉVALUATION	30
5.1. Pertinence	31
5.1.1. Conception et mise en œuvre du projet	31
5.1.2. Implication des principaux partenaires dans la mise en œuvre	31
5.1.3. Rôle catalyseur du projet	32
5.1.4. Conclusion préliminaire lié à la pertinence	32
5.2. Cohérence	33
5.2.1 Cohérence par rapport aux priorités nationales	33
5.2.2 Cohérence par rapport aux stratégies d'ONU Femmes et UNSDCF	34
5.3. Efficacité	34
5.3.1. Niveau d'atteinte des indicateurs	34
5.3.2. Principaux résultats atteints	35
5.3.3. Efficacité des stratégies de mise en œuvre du projet	36
5.3.4. Les raisons de la réalisation ou de la non-réalisation des résultats du projet	37
5.3.5. Le suivi et évaluation du projet	37
5.3.6. Conclusion préliminaire liée à l'efficacité	38
5.4. Innovation et adaptabilité	38
5.5. Efficience	39
5.5.1. Utilisation des ressources disponibles	39
5.5.2. Principaux résultats d'efficience	40
5.6. Impact et durabilité	40
5.6.1. Changements observés	40
5.6.2. Appropriation des acquis	40
5.6.3. Conclusion préliminaire lié à l'impact et à la durabilité	41
5.7. Partenariat	41
5.8. Genre et droits humains	41
6. CONCLUSION FINALE	42
7. RECOMMANDATIONS	45
8. LECONS APPRISSES	47
9. ANNEXES	49
9.1 : Matrice d'évaluation	
9. 2 : documents consultés	
9.3 : Plan de travail indicatif	
9. 4 : Guide de collecte des données	
9. 5 : Grille d'analyse FFOM	
9. 6 : Termes de référence	
9.7 : Cadre des résultats	

LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1 : Décomposition du budget par produit.

Tableau 2 : Parties prenantes et rôles.

Tableau 3 : Principaux utilisateurs et utilisations de l'évaluation.

Tableau 4 : Répartition du nombre d'entretien individuel prévues et réalisé.

Tableau 5 : Nombre de discussions de groupe.

Tableau 6 : Répartition de la taille de l'échantillon à enquêter.

Tableau 7 : Limites et mesures de mitigation.

Tableau 8 : Rôles des organisations locales des femmes recrutées.

Tableau 9 : Messages produits à partir de 5 lois liées à l'entrepreneuriat.

Tableau 10: Tableau des indicateurs concernés par l'évaluation finale.

Tableau 11 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces au projet.

Tableau 12 : Taux d'exécution budgétaire

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Théorie de changement du projet

Figure 1: Sensibilisation des leaders religieux, leaders communautaires

Figure 3: Femmes maraichères sensibilisées sur la formalisation de leurs activités économiques

Figure 4: Point d'écoute dans le marché de la Ruashi à Lubumbashi

Figure 5: Point d'écoute dans le marché de Kituku à Goma

Figure 2: Panneau géant de sensibilisation sur les lois favorables à l'entrepreneuriat féminin

Figure 6: Equipe clinique mobile

Figure 7: Equipe de diffusion de la pièce théâtrale BONGO TE TIKA

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACEF	Alliances communautaires pour l'Entrepreneuriat des Femmes
AFEECO	Association des femmes entrepreneures du Congo
ANADEC	Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat Congolais
ANAPI	Agence Nationale pour la Promotion des investissements
BAD	Banque Africaine de développement
CAFECO	Cadre permanent de concertation de la femme Congolaise
CAP	Connaissance, Attitude et Pratiques
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDAW	Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CONAPSEF	Consortium national de plaidoyer et de sensibilisation pour l'entrepreneuriat féminin
COPA	Concours de plans d'affaires
DFF	Dynamique Femme et Famille
DFJ	Dynamiques des Femmes Juristes
EHS	Expertise humanitaire et sociale
FEC	Fédération des Entreprises du Congo
FFOM	Force, Faiblesse, Opportunités et Menaces
GUCE	Guichet Unique de Création d'Entreprise
IDA	Association Internationale de Développement
INS	Institut national de statistique
OCDE/CAD	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
ONU	Organisation des Nations Unies
PAB	Plate-forme d'Action de Beijing
PADMPME	Projet d'Appui au Développement des Micros et Petites et Moyennes Entreprises
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNG	Politique Nationale Genre
PNSD	Programme National Stratégique du Développement
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RDC	République Démocratique du Congo
REPAFE	Réseau pour l'Autonomisation de la Femme
RRCM	Registre du Commerce et Crédit Mobilier
RTNC	Radio Télévision Nationale Congolaise
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SNH	Sowers of New Hop
SNVBG	Stratégie Nationale de lutte contre les Violences sexuelles et Basées sur le Genre
UCP	L'Unité de Coordination du Projet
UNSDCF	Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable
WEE	Autonomisation Économique des Femmes



Évaluation finale du « Projet réforme et de dissémination des textes des lois en faveur des femmes du Projet d'Appui au Développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises "PADMPME" »

Le présent rapport décrit l'évaluation finale du projet de réforme et de dissémination des textes des lois en faveur des femmes d'ONU Femmes en République Démocratique du Congo (RDC) dans la période (2021-2023). Il précise le contexte économique, social et politique de l'évaluation, la description de l'objet, le but et les objectifs de l'évaluation, la méthodologie et les instruments de collecte de données décrivant le plan d'évaluation, la revue documentaire, l'observation, les entretiens et les focus-group, ainsi que la participation de toutes les parties prenantes concernées. Il présente aussi les constats principaux, les conclusions finales et les recommandations de l'évaluation ainsi que les leçons apprises.

Contexte

La République Démocratique du Congo (RDC) est un pays d'Afrique centrale, à dimension continentale s'étendant sur une superficie de 2 345 409 km². En 2022, la population de la RDC était de 99 010 212 habitants, dont 50,4% étaient des femmes. Mais, les femmes se heurtent à des obstacles sociaux importants en matière de perspectives économiques et d'autonomisation et sont confrontées à un niveau élevé de violences et de discriminations. Une combinaison de facteurs socio-économiques et d'obstacles structurels font qu'il est plus difficile pour les femmes entrepreneures de démarrer et de faire des affaires. Les facteurs sexo-spécifiques amplifient ces obstacles qui entravent l'inclusion effective des femmes dans le secteur de l'entrepreneuriat et la création d'emploi à travers les MPME.

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) représentent plus de 90 % de toutes les entreprises et constituent ainsi la plus grande partie du tissu économique. Les PME sont une source importante de création d'emplois dans tous les secteurs économiques dans les zones rurales et urbaines. Ainsi, le Gouvernement a décidé de faire du secteur des PME un secteur stratégique important pour la réalisation des objectifs généraux de politiques publiques en créant en 2014 le Ministère des PME & CM, en adhérant à l'OHADA, tout en réduisant le taux global d'imposition et le coût d'exécution des contrats. ONU Femmes a soutenu le Gouvernement dans le cadre de son projet d'Appui au Développement des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (PADMPME), en mettant en œuvre du projet de réforme et de dissémination des textes des lois en faveur des femmes. En fin de projet, il est nécessaire de faire l'évaluation.

Objet de l'Evaluation

Le projet de réforme et de dissémination des textes et lois en faveur des femmes vise à contribuer à la croissance des MPME et d'accroître les opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes dans les zones ciblées notamment Goma, Kinshasa, Matadi et Lubumbashi. Il a visé deux (2) résultats majeurs

Résultat1

Le cadre légal du climat des affaires en RDC qui s'aligne aux standards internationaux en matière d'égalité de genre est effectivement implémenté

Résultat2

Les normes sociales, les attitudes et les comportements en matière de genre changent au niveau de la communauté et des individus pour promouvoir les droits économiques et sociales des femmes et améliorer le climat des affaires pour les femmes entrepreneures. Le budget total du projet de réforme et de dissémination des textes des lois en faveur des femmes était de **6 341 285,54 USD**.

But, objectifs et utilisation portée de l'évaluation

Les résultats de l'évaluation contribueront à une programmation efficace, en affinant les approches d'ONU Femmes en matière d'intégration de la dimension de genre dans l'élaboration des programmes et politiques ainsi qu'à la prise de décision des femmes en RDC. Les utilisations possibles de l'évaluation sont essentiellement de tirer les leçons et d'affiner les stratégies de mise en œuvre dans les différentes programmations à venir et de mieux intégrer les bonnes pratiques lors de la planification opérationnelle des prochains programmes.

L'objectif principal de cette évaluation finale est d'apprécier de manière systématique la conception, la mise en œuvre, les résultats, les changements et l'impact du projet, et de tirer les leçons apprises et recommandations pertinentes. Elle a répondu à des questions de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité et du genre et de droits humains.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont :

1

Analyser la pertinence et la cohérence des objectifs, de la stratégie et de l'approche du programme au niveau provincial et national pour l'autonomisation économique des femmes par le biais de la réforme et la dissémination des textes des lois.

2

Évaluer l'efficacité et l'impact potentiel mesurable de l'intervention du projet sur le groupe cible dans toutes les zones concernées par les interventions du projet.

3

Évaluer l'efficacité organisationnelle et les mécanismes de coordination pour progresser vers la réalisation des résultats du projet.

4

Évaluer la durabilité des résultats et de l'intervention dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le groupe cible.

5

Évaluer comment l'intervention et ses résultats se rapporte et contribuent à l'Agenda 2030 des Objectifs de développement durable, au plan stratégique global (2022-2025) et note stratégique pays (RDC) 2021-2024 de ONU Femmes, aux priorités du PNSD (Programme National Stratégique du Développement) et du cadre coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), ainsi qu'à la Stratégie Nationale de Développement des Petites et Moyennes Entreprises.

6

Examiner les hypothèses de la théorie du changement et identifier les contributions du Projet sur les changements observés

7

Identifier les changements observés considérés comme importants par les différents acteurs (sans faire référence nécessairement aux indicateurs ou aux objectifs du projet), compris les changements positifs négatifs, prévus, non prévus auxquels le projet a contribué

8

Identifier et documenter les leçons apprises, les bonnes pratiques et les innovations, les réussites et les défis dans le cadre du projet, afin d'informer le travail futur d'ONU Femmes dans les cadres de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes par la mise en œuvre du projet de réforme et de dissémination des textes des lois en faveur des femmes.

9

Identifier les stratégies de reproduction et d'extension des meilleures pratiques identifiées au cours de la mise en œuvre du projet.

10

Fournir des recommandations exploitables en ce qui concerne le travail d'ONU Femmes en matière d'égalité des sexes et autonomisation économique des femmes.

Méthodologie et limites de l'évaluation

À la suite de la revue préliminaire et des orientations méthodologiques du bureau pays et du bureau régional, l'examen de l'évaluabilité du projet a été mené à travers la collecte d'informations et de données préliminaires. L'équipe d'évaluation s'est reposée sur ces grands principes et les questions y afférentes pour guider son examen de l'évaluabilité de la présente mission. Elle a noté que toutes les conditions nécessaires ont été réunies pour la réalisation d'une évaluation satisfaisante.

L'approche méthodologique de l'évaluation est conforme à l'approche d'évaluation sensible au genre d'ONU Femmes. L'approche de collecte d'informations proposée pour cette évaluation est participative. Elle a permis à l'équipe d'évaluation de recourir à une diversité d'outils complémentaires de collecte de données quantitatives et qualitatives qui ont facilité la triangulation de l'information. Les méthodes de collecte de données utilisées dans le cadre de la présente évaluation se sont focalisées sur cinq (05) techniques à savoir : la revue documentaire, les entretiens semi-structurés et les groupes de discussions. Bien que l'évaluation soit qualitative, les données quantitatives ont été collectées au travers la revue documentaire.

Principaux constats par critères

Sur le plan de la pertinence, les activités du projet ont permis d'apporter une réponse adaptée face aux priorités et besoins des femmes entrepreneures. Le projet a pu isoler les textes de lois entravant la promotion des droits économiques et sociaux des femmes. Les femmes entrepreneures connaissent les processus de formalisation de leurs business. Le projet a joué un rôle catalyseur étant donné que les participants aux entretiens individuels et collectifs, ont indiqué que le système patriarcal a construit une relation basée sur la domination de la femme par l'homme qui est une cause profonde des inégalités liées à la discrimination des femmes. Mais, les démarches opérationnelles du projet ont levé les pesanteurs culturelles qui pèsent sur les femmes et entravent l'entrepreneuriat féminin et leur autonomisation économique.

1. La Cohérence

Le projet de réforme et de dissémination des textes de lois est à forte cohérence avec les priorités nationales du gouvernement de la RDC tel que envisagées dans le plan national stratégique de développement (PNSD) qui fait un état de lieu de la situation des femmes et aux objectifs de développement durable (ODD 5). Les réponses proposées par le projet de dissémination des textes et lois en faveur de la femme sont cohérentes avec l'engagement réussi d'ONU Femmes dans la mise en œuvre du projet en matière d'égalité du sexe et d'autonomisation des femmes. Les résultats du projet sont aussi conformes aux résultats 1 de la Note Stratégique 2020-2024 d'ONU Femmes et aux Résultats 2.1 et 1.2 de l'UNSDCF.

2. Efficacité

En matière de principaux résultats atteints, on note le dépassement des certaines valeurs cible des indicateurs clés du projet. L'analyse des résultats montre que le diagnostic du cadre légal a permis au projet d'isoler les incohérences, les poches de discrimination et les vides juridiques qui jugulent les perspectives économiques des femmes au niveau national. Les démarches stratégiques pour atteindre les objectifs sont satisfaisantes. Plusieurs stratégies ont été développées par les organisations féminines partenaires de mise en œuvre du projet pour la dissémination et plaidoyer des textes et lois notamment les cliniques mobiles, les causeries éducatives, les projections de la pièce théâtrale « BONGO TE TIKA » à travers les villes de Kinshasa, Matadi, Goma et Lubumbashi, les plaidoyers et les émissions radios. Les responsables des organisations féminines apprécient l'approche de la mise en place des ACEF comme leviers en ce qui concerne les sensibilisations/mobilisation pour le changement des perceptions, des attitudes et comportement pour éliminer les obstacles de l'entrepreneuriat féminin.

Au niveau du suivi et évaluation du projet, plus d'une année de mise en œuvre du projet, le système de suivi et évaluation n'était pas fonctionnel. Un cadre des résultats provisoire a été développé pour le suivi de l'avancement des indicateurs mais il n'a pas connu une évolution jusqu'à la fin du projet. Cette situation s'observe également auprès des organisations partenaires de mise en œuvre dans lesquelles le système de suivi et évaluation n'existe pas.

3. Innovation et adaptabilité

Le projet a réussi à introduire les innovations inclusives et répliquables adaptées au contexte social et économique pour un cadre attrayant et la promotion de l'entrepreneuriat féminin en RDC notamment la mise en place des cliniques mobiles, la constitution des alliances communautaires, la diversification des outils de communication pour la dissémination des textes de lois, les causeries éducatives dans les quartiers, églises, marchés et l'intégration de la digitalisation dans les campagnes de vulgarisation des textes de lois. Les résultats en matière d'innovation montrent que les différentes interventions dans le cadre du projet de réforme et dissémination des textes de loi se sont adaptées à toutes les difficultés en intégrant les bonnes pratiques dans la mise en œuvre.

4. Efficience

Les ressources financières octroyées par ONU femmes aux organisations féminines de mise en œuvre ont été utilisées de façon efficiente pour le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et de la société civile, l'organisation des sessions de plaidoyer, la mise en place des points d'écoutes, organisation des campagnes d'adhésion des hommes et garçons à la masculinité positive (HeforShe), faire le design et impression de l'annuaire PME COPA (concours de plans d'affaires) dirigées par les femmes. L'analyse de l'exécution et du suivi budgétaire n'ont pu être réalisés sur la base des lignes budgétaires des résultats du projet sur lequel l'équipe d'évaluation a pu disposer des données.

5. Impact et durabilité

Au niveau des changements observés, on note que, les femmes ont compris l'intérêt de quitter le secteur informel vers le secteur formel qui offre les ouvertures aux crédits bancaires, la conclusion des contrats avec divers partenaires ou l'élargissement de leurs champs d'action. La femme entrepreneure congolaise maîtrise désormais les taxes légales relatifs à son secteur d'activités conformément aux textes légaux en vigueur ce qui limite les pertes des sources financières payer indument aux services techniques de l'Etat non habilités.

6. Appropriation des acquis

Les participants aux discussions de groupe et entretiens individuels ont constaté que les responsables des organisations féminines pensent que les ACEF constituent un mécanisme pour assurer la pérennisation des acquis du projet. Les bureaux d'écoutes ont été érigés dans les marchés pour la continuité des activités de dissémination à travers les sensibilisations des autres femmes sur la formalisation de leurs initiatives entrepreneuriales, les taxes légales à payer par nature d'activités, dénonciation des violences basées sur le genre. Les ACEF ne disposent pas d'assez des ressources pour les sensibilisations (moyen de transport, matériels) et autres activités. Les discussions en groupe et individuels ont soulevés les inquiétudes sur la capacité des ACEF à continuer les activités. Les comités de plaidoyer ne sont pas actifs.

7. Partenariat

La dissémination des textes et lois s'est fortement appuyées sur la mise en place des alliances communautaires pour l'entrepreneuriat féminin à Goma, Kinshasa, Matadi et Lubumbashi pour la défense des causes des femmes entrepreneures et la vulgarisation des textes de lois favorables à l'entrepreneuriat féminin. Les organisations féminines partenaires de mise en œuvre ont établi un lien de collaboration avec le Réseau National des Associations des femmes Rurales (RENAFER) pour élargir le travail de dissémination dans toutes les couches sociales en l'occurrence les femmes rurales. Les cliniques mobiles, les dialogues intergénérationnels, les formations ont été organisées dans le but d'amener les leaders communautaires et religieux, les cadres locaux à être des vecteurs des changements de comportement au niveau de la base.

8. Genre et droits humains

A la suite des entretiens avec les partenaires de mise en œuvre du projet, le genre et les droits humains ont été pris en compte lors de la formulation du projet ainsi que sa mise en œuvre et les différents résultats obtenus. Le projet, depuis sa conception, a pris en compte le volet genre. Le document de projet et la stratégie globale de mise en œuvre décrivent comment l'égalité des sexes et la valorisation des droits humains seront mise en œuvre. Il n'y a pas de contraintes à tous les niveaux, dans le traitement des problèmes liés aux genres et droits humains. Le projet PADMPME ciblait les femmes avec une attention particulière sur les femmes entrepreneures du secteur formel et informel qui sont vulnérables face aux pesanteurs culturelles rétrogrades qui entravent l'éclosion de leurs initiatives et autres difficultés telle que le paiement indument des taxes, l'accès limités aux ressources etc. Les hommes et femmes entrepreneurs directement concernés et non concernés par les activités ont eu un accès équitable aux informations et autres bénéfices résultant du projet.

Recommandations

Les principales recommandations de l'évaluation finale du projet PADMPME issues des discussions sur la présentation des constats préliminaires et de l'atelier de validation ont porté sur la conception, de mise en œuvre, le suivi-évaluation, la conception et la pérennisation.

Recommandation 1 (CF1)

Répliquer le projet et l'étendre à d'autres cibles au regard des bénéfices générés aux bénéficiaires.

- Ancre : Cette recommandation se fonde sur les conclusions de mise en œuvre
- Responsabilité : ONU Femmes et partenaires gouvernementaux
- Priorité : Haute

Recommandation 2 (CF10)

Encourager l'État, y compris les collectivités locales à intégrer les actions du projet dans leur plan de développement.

- Ancre : Cette recommandation se fonde sur la conclusion de conception
- Responsabilité : ONU Femmes, les collectivités locales et partenaires gouvernementaux
- Priorité : Haute

Recommandation 3 (CF6)

Améliorer le système de suivi, évaluation et de capitalisation

- Ancre : Cette recommandation se fonde sur la conclusion du suivi et évaluation
- Responsabilité : ONU Femmes, les collectivités locales et partenaires gouvernementaux
- Priorité : Haute

Recommandation 4 (CF2)

Faciliter aux femmes entrepreneures l'accès aux microcrédits en les mettant en relation avec les institutions de microfinance.

- Ancre : Cette recommandation se fonde sur la conclusion d'efficacité
- Responsabilité : ONU Femmes
- Priorité : Moyenne

Recommandation 5 (CF10)

continuer le plaidoyer auprès des autres partenaires de PADMPME pour renforcer leurs capacités et redynamiser les points d'écoutes construits dans différents marchés pour l'ancrage des acquis.

- Ancre : Cette recommandation se fonde sur la conclusion de la pérennisation
- Responsabilité : ONU Femmes et gouvernement
- Priorité : Moyenne

Leçons apprises

On peut citer en termes de leçons apprises :

1. Les cliniques mobiles comme approches de proximité qui ont facilité le rapprochement des services techniques de l'Etat et la formalisation en temps record des initiatives entrepreneuriales des femmes et l'appui des experts pour prodiguer les conseils aux entrepreneures sur la fiscalité, les tracasseries douanières, les violences basées, les formalités de création d'entreprise, forces et faiblesses de chaque forme juridique des sociétés).
2. La diversification des outils de communication pour la dissémination ont permis d'atteindre un grand nombre des personnes sur une vaste étendue.
3. Les causeries éducatives ont été des outils de dissémination et des sensibilisations des masses qui ont permis de lancer les discussions libres avec les hommes et les femmes.
4. La digitalisation à travers les panneaux publicitaires électroniques qui étaient implantés sur les grands carrefours a facilité la diffusion des contenus multimédias (texte des lois, image) auprès d'un large public.
5. Les points d'écoutes installés dans les marchés qui sont des cadres de concertations des femmes entrepreneures est une passerelle d'avec les autorités administratives pour rassembler et soumettre leurs revendications.



1. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Le contexte décrit les facteurs social, politique, économique, démographique et institutionnels en lien avec l'entreprenariat féminin en RDC. La République Démocratique du Congo (RDC) est un pays d'Afrique centrale, à dimension continentale s'étendant sur une superficie de 2 345 409 km². Il possède des frontières avec 9 pays frontaliers dont le Soudan du Sud et la République Centre Africaine au nord, la République du Congo et l'Angola à l'ouest, la Zambie au sud, la Tanzanie, le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda à l'est. En 2022, la population de la RDC était à 99 010 212 habitants, dont 50,4% étaient des femmes. La population est très jeune, avec près de 60% de moins de 20 ans. La grande majorité (53%) de cette population vit dans les zones rurales et le taux d'accroissement démographique est de 3,30%.

La République Démocratique du Congo (RDC) dispose d'énormes ressources hydrauliques, minières, agricoles, écosystémiques et démographiques. Mais, la plupart des habitants de RDC ne profitent pas de ces richesses. Une longue succession de conflits, d'instabilité, de troubles politiques et de régimes autoritaires a conduit à une crise humanitaire aussi sévère que persistante et 73% de sa population vivent dans l'extrême pauvreté avec 1,9 dollars américains par jour et un indice de développement humain (IDH) de 0,617 en 2019. En 2022, environ 62 % de la population du pays vivait avec moins de 2,15 dollars par jour[1].

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) représentent plus de 90 % de toutes les entreprises et constituent ainsi la plus grande partie du tissu économique. Les PME sont une source importante de création d'emplois dans tous les secteurs économiques dans les zones rurales et urbaines. Ainsi, le Gouvernement a décidé de faire du secteur des Petites et Moyennes Entreprises (PME) un secteur stratégique important pour la réalisation des objectifs généraux de politiques publiques en créant en 2014 le Ministère des PME & CM, en adhérant à l'OHADA, tout en réduisant le taux global d'imposition et le coût d'exécution des contrats.

Le rapport du Diagnostic du secteur et appui à l'élaboration de la stratégie nationale des Petites et Moyennes Entreprises a révélé que le secteur des PME est confronté à un large éventail de défis notamment d'ordres institutionnel et financiers dont un accès limité au financement, aux technologies et aux marchés. Le pays est classé 183 sur 190 économies selon l'indice Doing Business 2020 de la Banque Mondiale. De par leur rôle essentiel dans l'autonomisation des femmes, d'égalité des sexes et la viabilité environnementale, les PME sont considérées comme un facteur de changement pour la croissance économique inclusive, le développement régional et la réduction de la pauvreté.

Mais, les femmes en RDC se heurtent à des obstacles sociaux importants en matière de perspectives économiques et d'autonomisation et sont confrontées à un niveau élevé de violences et de discriminations. Seulement 16,8 % des filles terminent l'école secondaire, soit environ deux fois moins que les garçons. Le taux d'activité des femmes en RDC est estimé à près de 62 % et, la plupart d'entre elles travaillent dans l'agriculture. Les femmes gagnent beaucoup moins que les hommes et possèdent moins d'actifs. Plusieurs facteurs sont à l'origine des écarts persistants et significatifs entre les sexes dans le pays. Les entreprises des femmes font face à de nombreux défis liés aux contraintes d'investissement. Elles disposent de moins de ressources telles que l'information, les connaissances juridiques. Le climat des affaires les frappe plus durement.

Bien que la loi traite les femmes et les hommes sur un pied d'égalité, une combinaison de facteurs socio-économiques et d'obstacles structurels font qu'il est plus difficile pour les femmes entrepreneurs de démarrer et de faire des affaires. Les facteurs sexo-spécifiques amplifient les obstacles qui entravent l'inclusion effective des femmes dans le secteur de l'entreprenariat et la création d'emploi à travers les MPME.

En termes de politiques et stratégies, le cadre stratégique et politique relatif à la promotion du genre fait référence à trois principaux instruments : (i) le Plan national stratégique de développement (2020-2024, PNSD), (ii) la Politique nationale genre (PNG) et son plan d'actions (2009), (iii) la Stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (SVBG) (2009, révisée en 2020) et (iv) l'existence d'un plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Ces diverses orientations stratégiques et axes d'intervention prévoient l'élimination des contraintes qui nuisent au bien-être social et économique de la femme et de la fille ainsi que l'amélioration de la rentabilité du travail des femmes rurales actives dans les secteurs productifs clés (mines et agriculture).

La RDC a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1986, la tradition privilégie encore l'homme et les femmes ont moins de droits, puis restent soumises à l'autorité du mari. Les femmes congolaises n'héritent pas de terres. Le taux de scolarisation s'améliore, mais nombreuses sont les filles qui interrompent leur formation. Les femmes occupent rarement des postes de décision.

Le secteur des Petites, et moyennes entreprises (PME) a été identifié comme un secteur stratégique important dans les objectifs généraux du gouvernement de RDC. Cependant, le secteur est confronté à de défis institutionnel, financiers et autres parmi lesquels un accès limité aux finances, aux technologies et aux marchés dont les femmes font face. S'y ajoutent aussi la question de l'esprit d'entreprise, et les compétences de gestion au sein des PME. Ces problèmes sont aggravés par le manque d'information, la capacité inadéquate de mise en conformité avec les normes et la certification, et l'absence d'un environnement politique et des affaires favorable. L'indice de genre élaboré conjointement par la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), dans le cadre de la publication du rapport analytique sur l'égalité de genre en Afrique (2019), indique que la RDC est en 2019 en-dessous de la moyenne des pays africains, avec un indice de genre à 0,373 quand la moyenne africaine est à 0,486. Il en résulte un écart global de genre de 63% entre les femmes et les hommes.

Les femmes sont reléguées au second plan dans l'octroi des terres et des moyens de production et, elles ont des compétences limitées en matière d'entreprenariat, de management, d'organisation et d'utilisation des techniques culturelles modernes qui améliorent les rendements. Les obstacles socio-culturels freinent aussi l'évolution professionnelle des femmes dans ce domaine où le niveau d'éducation est pourtant élevé, qu'est la justice.

Pour réduire les impacts des facteurs contextuels, promouvoir l'environnement des affaires, l'accès des femmes aux activités économiques et plus particulièrement dans le secteur des MPME, ONU Femmes a mis en œuvre le projet de réforme et de dissémination des textes des lois en faveur des femmes dans le cadre du projet PADMPME, financé par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, financé par la Banque Mondiale. Le Programme d'Appui au Développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises, « PADMPME », est un programme de soutien mis sur pied pour promouvoir des initiatives économiques des opérateurs du secteur des MPME.

[1] <https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview>

Il constitue la première activité de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement des Petites et Moyennes Entreprises adoptée en 2016. Sa mise en œuvre est confiée à l'Unité de coordination nationale créée par le Décret n°18/021 du 30 mai 2018 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage du Projet d'appui au Développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises. Le PAMDPME est financé à hauteur de 100 millions de dollars américains, à travers le crédit 6287-ZR de l'Association internationale de développement (IDA), membre du Groupe de la Banque Mondiale.

ONU Femmes a soutenu le Gouvernement dans le cadre de son projet d'Appui au Développement des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (PADMPME), dans la mise en œuvre du projet de réforme et de dissémination des textes des lois en faveurs des femmes. Pour assurer plus de performance dans ces interventions, le bureau pays de l'ONU Femmes en RDC en collaboration avec ses partenaires notamment les entités du Gouvernement, les services déconcentrés régionaux de l'état impliqués dans la mise en œuvre du projet, et les autres partenaires techniques et financiers, souhaite évaluer ce projet pour guider les réflexions lors de l'élaboration des interventions futures.





2. DESCRIPTION DE L'OBJET DE L'EVALUATION

2.1. Composantes du projet

Le projet de réforme et de dissémination des textes et lois en faveur des femmes en lien avec le Projet d'Appui au Développement des Micro-entreprises Petites et Moyennes Entreprises (PADMPME) vise à contribuer à la croissance des PME et d'accroître les opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes dans les zones ciblées notamment Goma, Kinshasa, Matadi et Lubumbashi, en République Démocratique du Congo. Ce projet vise à contribuer à l'autonomisation économique des femmes (WEE) qui est l'une des principales priorités thématiques de la stratégie de ONU Femmes et de l'agenda 2030 pour le développement durable (voir ODD 5). Globalement le programme PADMPME était constitué de trois composantes, à savoir :

Composante 1 : Soutien aux opportunités entrepreneuriales pour les jeunes et les femmes

- 1.1: Soutien aux femmes entrepreneurs
- 1.2: Subvention aux jeunes entreprises et assistance technique aux jeunes entrepreneurs
- 1.3: Amélioration de l'environnement des affaires

Composante 2 : Développement des PME

- 2.1. L'amélioration de la croissance et de la performance des PME
- 2.2. Développement des centres auxiliaires de PME

Composante 3 : Renforcement des capacités et gestion du projet

- 3.1: Renforcement des capacités des institutions publiques et privées appuyant les entrepreneurs et les MPME.
- 3.2: Mise en œuvre du projet

Le projet était aligné à la sous-composante 1.3 relative à l'amélioration de l'environnement des affaires du PADMPME. Sa mission avait cinq objectifs principaux: (i) la revue des textes de lois existants qui nécessitent d'être réformées, en vue de relever des contraintes légales affectant les femmes dans le domaine économique, (ii) la proposition des amendements et compléments au cadre juridique en vue de l'amener à un niveau suffisant de comptabilité avec les traités, accords et conventions internationaux auxquels la RDC a souscrit ; (iii) l'Analyse des informations existantes, l'examen des recommandations issues d'études antérieures et validation des données qui pourront être prises en compte dans la formulation des réformes éventuelles du cadre juridique favorable aux femmes ; (iv) La rédaction des avant-projets de lois, décrets, arrêtés ou règlements dont l'adoption pourrait s'avérer nécessaire pour la mise en œuvre des réformes retenues et (v) la conception et l'exécution de campagnes de communication et de dissémination autour des réformes légales récentes qui favorisent l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation économique des femmes, notamment le Code de la Famille révisé, la loi portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité et d'autres dispositions juridiques favorables aux femmes prévues dans le Code du Travail et la loi Foncière.



Le projet de réforme et de dissémination des textes et lois en faveur des femmes poursuivait deux (2) résultats majeurs :

Résultat 1 : Le cadre légal du climat des affaires en RDC qui s'aligne aux standards internationaux en matière d'égalité de genre est effectivement implémenté ;

Résultat 2 : Les normes sociales, les attitudes et les comportements en matière de genre changent au niveau de la communauté et des individus pour promouvoir les droits économiques et sociales des femmes et améliorer le climat des affaires pour les femmes entrepreneurs.

Les termes de référence ont subdivisé de la mission en cinq (05) phases notamment :

- PHASE 1** – Conception et consultations (durée : 6 mois, de juin à novembre 2021) ;
- PHASE 2** – Le diagnostic des acteurs (durée : 4 mois, de septembre à décembre 2021) ;
- PHASE 3** – Pilotage des campagnes de dissémination (durée : 6 mois, de janvier à juin 2022) ;
- PHASE 4** – Campagnes de dissémination - mise à l'échelle (26 mois, de janvier 2021 à mars 2023) ;
- PHASE 5** – Analyse des résultats.

Le budget total du projet au départ était de **6 501 602 USD**. L'Accord-cadre signé reprend un taux du coût indirect fixé à 8% applicable à la Banque Mondiale au lieu de 5% applicable par le Gouvernement Congolais. En séquence, les coûts indirects sont passés de 482489,00 USD à 310 171,50 USD, soit une différence de 172 317,50 USD. Un Avenant a été signé et le budget global a été revu à baisse et s'est élevé à **6 341 285,54 USD** dont la décomposition par produit est le suivant.

Tableau 1 : Décomposition du budget par produit

Produits	Budget (\$)
Lancement du projet	12000
Résultat 1 : Le cadre légal du climat des affaires en RDC qui s'aligne aux standards internationaux en matière d'égalité de genre est effectivement implémenté ;	
Produit : 1.1 Les dispositions légales en faveur des femmes contenues dans la législation qui nécessitent des mesures d'application, les vides juridiques qui nécessitent des avants projets de lois, les bonnes pratiques sont identifiées.	107 018
Produit : 1.2 Un plaidoyer efficace est mené pour l'amendement des lois, décrets, arrêtés ou règlements discriminatoires et pour la mise en œuvre des dispositions légales promouvant l'égalité de sexes.	370 982
Produit : 1.3 Les informations susceptibles de contribuer à la rédaction des lois et décrets sont proposées pour améliorer les cadres juridiques existants afin d'éliminer les dispositions discriminatoires ou combler le vide juridique.	62 000
Produit : 1.4 Le processus d'amélioration du cadre juridique en lien avec les droits des femmes est approprié par les entités gouvernementales et les données y relatives sont disponibles.	197 200
Résultat 2 : Les normes sociales, les attitudes et les comportements en matière de genre changent au niveau de la communauté et des individus pour promouvoir les droits économiques et sociales des femmes et améliorer le climat des affaires pour les femmes entrepreneurs.	
Produit : 2.1 Les conceptions, attitudes et pratiques qui entravent l'accès équitable des femmes aux opportunités économiques en termes d'emploi et d'entrepreneuriat sont identifiées.	455 191
Produit : 2.2 Les pilotes de campagne de dissémination et sensibilisation sont conçus et lancés tenant compte des particularités provinciales et des groupes cibles	159 097
Produit : 2.3 Les femmes et les filles, de tous niveaux d'éducation, y compris les catégories les plus vulnérables, ont accès à une information de qualité sur les dispositions du code de la famille et des autres lois favorables à l'autonomisation socio-économique des femmes	997 690
Produit : 2.4 Les acteurs clés se mobilisent au niveau communautaire pour changer positivement les attitudes, comportements, pratiques discriminatoires ainsi que les normes sociales et de genre en impliquant les hommes, les femmes, les filles et les garçons.	452 954
Produit : 2.5 Les entreprises adhèrent aux Principes d'autonomisation des femmes (WEFs) et s'engagent à les mettre en œuvre	284 717
Produit : 2.6 Soutien à la mise en œuvre du projet PADMPME	3 242 436,54
Total	6 341 285,54

L'implémentation du projet par ONU Femmes a nécessité la collaboration avec diverses parties prenantes aux niveaux centraux et décentralisé ayant des rôles spécifiques résumés dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Parties prenantes et rôles

Parties prenantes	Rôles
Gouvernement	
Institut National de la Statistique (INS)	Organiser, réaliser les activités et produire des livrables conformes à la demande du Bailleur de fonds
Ministère de l'Entrepreneuriat et des Petites et Moyennes Entreprises.	Validation des résultats obtenus et être renforcé en capacités dans la production des statistiques sensibles au Genre et l'entrepreneuriat féminin
Ministère de du Genre, Famille et Enfants	Validation des résultats obtenus et être renforcé en capacités dans la production des statistiques sensibles au Genre et à l'entrepreneuriat féminin
Radiotélévision Nationale Congolaise (RTNC)	Émission « Génie en Herbes »
PAPMPME	Validation des résultats obtenus et utilisation
ONG	
Dynamique Femme et Famille à Matadi (DFF)	Plaidoyer pour la réforme des textes et politiques dans la ville de Matadi
Réseau pour l'autonomisation de la femme à Lubumbashi (REPAFE)	Pratiques dans la ville de Lubumbashi
Association des femmes entrepreneures du Congo à Kinshasa (AFEECO)	Plaidoyer pour la réforme des textes et politiques dans la ville province de Kinshasa
Dynamique des Femmes Juristes « DFJ »	Dissémination des textes favorables et bonnes pratiques dans la ville de Goma
Association des Femmes Juristes Congolaises « AFEJUCO ».	Dissémination des textes favorables et bonnes pratiques dans la ville de Matadi
Cadre Permanent de Concertation de la Femme Congolaise (CAFCO)	Dissémination des textes favorables et bonnes pratiques dans la ville province de Kinshasa
Expertise Humanitaire et Sociale (EHS)	Plaidoyer pour la réforme des textes et politiques dans la ville de Lubumbashi
Sowers of New Hop (SNH)	Plaidoyer pour la réforme des textes et politiques dans la ville de Goma
Agences des Nations Unies	
ONU FEMMES	Faire le suivi de l'exécution du projet et donner des avis de conformité sur les livrables par rapport aux objectifs du projet

2.2. La Théorie de changement

Les composantes de projet ont été structurées à partir de stratégies, des méthodes, d'activités, de produits qui aboutissent aux différents résultats tels que décrits dans la figure 1 ci-dessous et ont regroupé différents partenaires et de nombreuses parties prenantes. Les différents acteurs du projet sont constitués des agences des Nations Unies, le Gouvernement central et provincial, les structures déconcentrées et décentralisées, les organisations de la société civile, les femmes en particulier les plus vulnérables. L'ONU Femmes RDC agit comme agence de coordination dont les interventions sont intégrées à celles des autres partenaires et des engagements de l'UNSDCF. Dans sa mise en œuvre de ce programme, ONU Femmes s'est appuyée sur les partenariats stratégiques et les avantages comparatifs de l'ONU Femmes au niveau national, régional et mondial. La théorie de changement du programme se décline ainsi qu'il suit :

Si (1) les pouvoirs impliqués dans le processus d'élaboration des lois comprennent les enjeux (pertinence, opportunité et finalité) de la réforme des cadres législatifs et politiques dans le domaine des affaires, et s'engagent à promouvoir un cadre juridique et politique plus sensible au genre ;

Si (2) le cadre objet de la réforme bénéficie d'une réception positive par la communauté ;

Alors (3), l'environnement législatif favorable à l'autonomisation des femmes est établi,

Parce que (4) les normes internationales sont appliquées et traduites en acte dans les politiques publiques pour favoriser la réalisation des ODD incluant la réalisation des ODD5.

Les résultats ultimes du projet sont :

Résultat1

Le cadre légal du climat des affaires en RDC qui s'aligne aux standards internationaux en matière d'égalité de genre est effectivement implémenté

Résultat2

Les normes sociales, les attitudes et les comportements en matière de genre changent au niveau de la communauté et des individus pour promouvoir les droits économiques et sociaux des femmes et améliorer le climat des affaires pour les femmes entrepreneurs.

La figure 1 suivante présente la théorie du changement du projet.

BUT	Les femmes connaissent et exercent leurs droits économiques et bénéficient des mêmes opportunités en entrepreneuriat et emplois. Cadres normatifs directeurs : Programme d'action de Beijing, CEDAW, ODD, Principes d'Autonomisation des Femmes, Code de la Famille modifié et ...	
Enoncé de l'objectif IDC	<i>Si (1) le cadre juridique et réglementaire du secteur des MPMEs en phase avec les normes internationales en matière d'égalité de genre est réformé et appliqué; Si (2) des normes sociales, des attitudes et comportements idoines sont promus à des niveaux individuels et communautaires pour les droits économiques des femmes (3), alors elles auront un accès amélioré aux opportunités économiques en termes d'emplois et d'entrepreneuriat parce que (4) le climat des affaires en faveur des femmes sera amélioré</i>	
Réalisations	1. Le cadre légal du climat des affaires en RDC qui s'aligne aux standards internationaux en matière d'égalité de genre est réformé et effectivement implémenté. Indicateurs clés : # de lois portant sur le climat des affaires réformés et sensibles au genre, # de nouveaux lois et décrets sur le climat des affaires sensibles au genre adoptés, % d'augmentation des nouvelles PME dirigées par des femmes,	2. Les normes sociales, les attitudes et les comportements en matière de genre changent au niveau de la communauté et des individus pour promouvoir les droits économiques et sociaux des femmes. Indicateurs clés : # de personnes affectées par la campagne de dissémination, % de personnes atteintes déclarant mieux comprendre le code de la famille modifié en RDC, # de femmes entrepreneures utilisant le cadre légal en autres le code de la famille pour réclamer leurs droits économiques (ouverture de compte, licence etc.)
Hypothèse	<i>Si (1) les acteurs législatifs et gouvernementaux s'engagent à promouvoir et réformer le cadre juridique et politique sensible au genre en matière de droits sociaux et économiques; (2) Si le cadre législatif et réglementaire, objet de la réforme, bénéficie d'une dissémination et réception positive par les femmes entrepreneures, les MPMEs, le secteur privé, la communauté alors (3), l'environnement législatif favorable à l'autonomisation des femmes sera établi, parce que (4) les normes internationales seront appliquées et traduites en acte dans les politiques publiques pour favoriser la réalisation des ODD incluant l'ODD 5 ;</i>	<i>Si (1) les stratégies de mobilisation et de sensibilisation communautaires sont menées d'une manière intégrée, basée sur une compréhension commune, si (2) les communautés ont accès à l'information sur les droits des femmes, les violences basées sur le genre, et sont conscientes des mécanismes légaux et judiciaires en place pour leur protection ; alors (3) des normes sociales, des attitudes et comportements favorables à l'autonomisation économique des femmes seront promus; parce que (4) les obstacles socio-culturels auront été réduits.</i>
Produits	1.1 Les lois et politiques relatives aux droits économiques et sociaux en faveur des femmes examinées et réformées et les informations diffusées (audits de genre des politiques, meilleure diffusion de l'information) 1.2 Sensibilisation, engagement et plaidoyer accru pour des politiques publiques favorables à la création d'emploi et l'entrepreneuriat des femmes 1.3 Les entreprises honorent leurs engagements pris en vertu des principes d'autonomisation des femmes.	2.1 Les Femmes, filles, hommes et garçons incluant les leaders traditionnels, les chefs coutumiers et les fonctionnaires du système judiciaire mobilisés au niveau communautaire et individuel, pour la lutte contre les VBG et la promotion des droits économiques des femmes 2.2 Les femmes connaissent et exercent leurs droits (renforcement de la sensibilisation, efforts de vulgarisation sur les lois, accès aux services et mécanismes de recours à travers les organisations de femmes, campagnes médiatiques etc.)



3. CHAMP D'ACTION, BUT, OBJECTIFS ET PORTEE DE L'EVALUATION

L'évaluation porte sur le projet de reformes et de dissémination des textes et lois en faveur des femmes en RDC de la période (2021-2023).

3.1 Champ d'action de l'évaluation

La portée de l'évaluation est à la fois thématique, géographique et chronologique. Dans la portée thématique, les domaines d'évaluation de l'intervention couvrent les différents produits du projet (tableau 1). Les composantes du projet ont poursuivi un certain nombre de résultats (résultats d'impact, effets, produits), d'activités, et le déploiement de stratégies qui sont disponibles dans les Plans de Travail Annuel (PTA) du programme et se fondent sur la théorie de changement décrites ci-dessous.

Au niveau géographique, l'évaluation couvre principalement sur quatre (04) régions de mise en œuvre (Goma, Kinshasa, Matadi et Lubumbashi). La carte géographique mise en annexe indique les régions d'interventions concernées par l'évaluation. La portée chronologique du programme couvre la période 2021 à 2023

3.2 But et utilisation de l'évaluation

L'évaluation finale du projet " de réforme et de dissémination des textes des lois en faveur des femmes dans le cadre du programme PADMPME " a été menée en mettant l'accent sur les enseignements tirés tant du point de vue programmatique que du point de vue de la coordination. Les résultats de l'évaluation contribueront à une programmation efficace, en affinant les approches d'ONU Femmes en matière d'intégration de la dimension de genre dans l'élaboration des programmes et politiques ainsi qu'à la prise de décision des femmes en RDC.

L'évaluation devra également constituer une contribution essentielle à la gestion des connaissances sur la programmation d'ONU Femmes visant à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la RDC.

Les résultats de l'évaluation seront en outre utilisés pour engager les décideurs politiques et les autres parties prenantes aux niveaux local, national et régional dans des dialogues fondés sur des données probantes et pour plaider en faveur de stratégies tenant compte de la dimension de genre afin de promouvoir un développement économique inclusif, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes entrepreneurs. L'évaluation a fourni également des recommandations spécifiques sur les domaines prioritaires qui devront être pris en compte dans la prochaine phase des projets similaires, y compris les interventions qui nécessitent un soutien continu, les interventions réussies pour leur capitalisation, et les recommandations sur la priorisation des interventions visant à maximiser l'impact. Les recommandations fournies devront aider à améliorer la gestion des projets d'ONU Femmes et maximiser l'appropriation par les partenaires nationaux, y compris le gouvernement de la RDC.

Les utilisations possibles de l'évaluation sont essentiellement de tirer les leçons et d'affiner les stratégies de mise en œuvre dans les différentes programmations à venir et de mieux intégrer les bonnes pratiques lors de la planification opérationnelle des prochains programmes. Le tableau ci-dessous présente les utilisateurs et l'utilisation de l'évaluation.

Tableau 3: Principaux utilisateurs et utilisations de l'évaluation

Principaux utilisateurs	Utilisation des résultats de cette évaluation
Les entités du Gouvernement impliquées aux niveaux central et décentralisés, notamment le Ministère en charge de la Promotion de la Femme, et de la Famille à travers ses structures décentralisées au niveau provincial et local ;	<ul style="list-style-type: none"> ○ Prioriser les interventions ciblant l'autonomisation des femmes dans le cadre de la réforme des textes et lois ; ○ Utiliser les évidences et la documentation des processus de mise en œuvre pour soutenir la mise à l'échelle des interventions à haut impact sur l'autonomisation des femmes et l'égalité du genre.
Le Système des Nations Unies et les autres partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capitaliser les résultats de cette évaluation pour informer le cadre de l'analyse des performances de L'UNSDCF 2020-2024 en vue d'améliorer la mise en œuvre des axes d'intervention ○ Documenter les approches novatrices pour faciliter leur adoption par les autres partenaires.
Les gouvernements régionaux, les Organisations Non Gouvernementales, les Organisations de la Société Civile	<ul style="list-style-type: none"> ○ Obtenir des informations utiles pour mieux accompagner de tels programmes pour plus d'efficacité ○ Mieux intégrer les questions liées à l'autonomisation de la femme, l'égalité du genre dans les plans régionaux et communaux de développement.
Bureaux (régional, Pays) ONU Femmes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Tirer des leçons et mieux affiner l'approche de mise en œuvre des programmes à venir ○ Informer et faire le plaidoyer auprès des bailleurs de fonds.

3.3. Objectifs de l'évaluation

L'objectif principal de cette évaluation finale est d'apprécier de manière systématique la conception, la mise en œuvre, les résultats, les changements et l'impact du projet, et de tirer les leçons apprises et recommandations pertinentes qui permettront à ONU Femmes et ses partenaires d'améliorer ses futures interventions et la programmation en matière d'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes en RDC. L'évaluation a répondu aux questions de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité et du genre et de droits humains.



Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont :

1. Analyser la pertinence et la cohérence des objectifs, de la stratégie et de l'approche du programme au niveau provincial et national pour l'autonomisation économique des femmes par le biais de la réforme et la dissémination des textes des lois.
2. Évaluer l'efficacité et l'impact potentiel mesurable de l'intervention du projet sur le groupe cible dans toutes les zones concernées par les interventions du projet.
3. Évaluer l'efficacité organisationnelle et les mécanismes de coordination pour progresser vers la réalisation des résultats du projet.
4. Évaluer la durabilité des résultats et de l'intervention dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le groupe cible.
5. Évaluer comment l'intervention et ses résultats se rapporte et contribuent à l'Agenda 2030 des Objectifs de développement durable, au plan stratégique global (2022-2025) et note stratégique pays (RDC) 2021-2024 de ONU Femmes, aux priorités du PNSD (Programme National Stratégique du Développement) et du cadre coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), ainsi qu'à la Stratégie Nationale de Développement des Petites et Moyennes Entreprises.
6. Examiner les hypothèses de la théorie du changement et identifier les contributions du Projet sur les changements observés ;
7. Identifier les changements observés considérés comme importants par les différents acteurs (sans faire référence nécessairement aux indicateurs ou aux objectifs du projet), compris les changements positifs négatifs, prévus, non prévus auxquels le projet a contribué ;
8. Identifier et documenter les leçons apprises, les bonnes pratiques et les innovations, les réussites et les défis dans le cadre du projet, afin d'informer le travail futur d'ONU Femmes dans les cadres de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes par la mise en œuvre du projet de réforme et de dissémination des textes des lois en faveur des femmes.
9. Identifier les stratégies de reproduction et d'extension des meilleures pratiques identifiées au cours de la mise en œuvre du projet.
10. Fournir des recommandations exploitables en ce qui concerne le travail d'ONU Femmes en matière d'égalité des sexes et autonomisation économique des femmes.



4. METHODOLOGIE ET LIMITES DE L'EVALUATION

À la suite de la revue préliminaire et des orientations méthodologiques du bureau pays et du bureau régional, l'examen de l'évaluabilité du projet a été mené à travers la collecte d'informations et de données préliminaires qui reposent sur la solidité et la clarté de la conception du projet à travers une revue de son cadre logique (liens logiques et de causalité entre les activités, produits et résultats escomptés), la nature favorable, ou non, du cadre et du contexte à l'évaluation (participation soutenue des parties prenantes ; contexte économique et socio-politique du pays).

L'équipe d'évaluation a noté que toutes les conditions nécessaires ont été réunies pour la réalisation d'une évaluation satisfaisante. L'équipe d'évaluation a vérifié l'existence des rapports d'avancement, les rapports sur les connaissances, attitudes et pratiques (CAP), l'analyse du cadre légal, des rapports de visites sur le terrain etc. La situation politique, sécuritaire, économique, sociale et environnementale de la RDC n'a pas entravé le bon déroulement de l'évaluation dans les quatre zones d'interventions.

4.1. Approche méthodologique de l'évaluation

Elle est conforme à l'approche d'évaluation sensible au genre d'ONU Femmes. Elle a combiné le cadre d'autonomisation des femmes de Longwe, le Harvard Gender Analytical ou cadre analytique de Harvard portant sur les rôles de genre et le Social Relations Framework (cadre des relations sociales), permettent en outre de mieux comprendre le type et la qualité des résultats en matière d'égalité des sexes. Le cadre d'autonomisation des femmes de Longwe a permis de mener une analyse du contexte sous un angle féministe mettant en lumière les dimensions politiques des inégalités entre les sexes et d'identifier les conséquences négatives. Tandis que le cadre de Harvard nous a été utilisé pour déterminer la répartition des hommes et des femmes dans les secteurs d'activité ainsi que l'accès aux ressources de la communauté et le contrôle de son utilisation. Il met en lumière la nécessité de ventiler les données par sexe afin de repérer toute disparité entre les hommes et les femmes ayant bénéficié d'une même intervention. Le cadre des relations sociales a mis en lumière les causes systémiques et les structures des inégalités entre les sexes, les dynamiques de pouvoir entre les sexes afin de comprendre le rôle que jouent les relations sociales dans les inégalités systémiques[1].

[1] <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/06/good-practices-in-gender-responsive-evaluations>.

Cette approche méthodologie a évalué la valeur d'une intervention telle que perçue par les bénéficiaires, visant ainsi à faire entendre leurs priorités et leurs préoccupations ainsi que la perception des acteurs de mise en œuvre afin de tirer des leçons et les bonnes pratiques. L'évaluation a été basée sur les échanges inclusifs et participatifs en impliquant au maximum tous les acteurs clés (parties prenantes associées au programme, les équipes de mise en œuvre, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les bénéficiaires directs du programme, etc.) susceptibles de générer des idées et des éléments probants en vue, d'une part, de l'identification des goulots d'étranglement et des barrières ayant affecté la mise en œuvre du projet et, d'autre part, de la formulation de recommandations pragmatiques et pertinentes.

4.2. Critères et questions d'évaluation

Pour atteindre le but et les objectifs de cette évaluation, le projet a été évalué sur la base de 8 critères dont 5 critères de l'OCDE/CAD qui sont la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la durabilité et trois critères additionnels qui sont le genre et les droits humains, l'innovation et adaptabilité et le partenariat. Les questions principales d'évaluation ont été examinées par l'équipe d'évaluation et n'a trouvé aucune question jugée redondante. Les questions sont regroupées autour de ces critères qui tiennent compte de la théorie du changement du programme notamment la conception, la mise en œuvre, les résultats, la durabilité et les effets escomptés. Les définitions par critère et les questions d'analyse rattachées sont les suivantes :

• Pertinence

La pertinence du programme repose sur la mesure selon laquelle les objectifs envisagés par le programme sont en adéquation avec les problèmes identifiés, les besoins réels et priorités des groupes cibles et bénéficiaires en tenant compte de l'évolution du contexte physique, politique, économique, social, environnemental et institutionnel). Elle concerne aussi la conformité du programme avec les conventions et accords internationaux portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. A cet effet les questions suivantes sous-tendent cette analyse :

<p>Dans quelle mesure la conception de l'intervention et ses résultats ont-ils été adaptés aux besoins et aux priorités des personnes ciblées ? Le choix des interventions était-il pertinent par rapport à la situation du groupe cible ?</p>	<p>Dans quelle mesure les principaux partenaires (organisations féminines, structures étatiques et ministère sectoriel) ont-ils été impliqués dans le processus de conceptualisation de mise en œuvre et ainsi que toutes les phases de mise en œuvre du projet ?</p>	<p>Dans quelle mesure le projet a-t-il joué un rôle de catalyseur en s'attaquant à certaines des causes profondes des inégalités liées à la discrimination à l'égard des femmes ?</p>	<p>Dans quelle mesure le projet a-t-il identifié les cibles les plus pertinentes dans le cadre de dissémination des textes dans lois et ainsi que contribuer à une grande autonomisation économique des femmes ?</p>	<p>Les besoins et les problèmes identifiés au départ sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du projet ou ont-ils connu une évolution ? En cas d'évolution de ces derniers, quelle a été la capacité de réactivité du projet face aux changements et émergence d'autres besoins et priorités ?</p>
--	---	---	--	---

• Cohérence

Elle évalue la mesure dans laquelle l'intervention est cohérente avec les priorités nationales et internationales ainsi que la synergie d'action avec les interventions d'autres partenaires. Les questions portent sur :

1

Dans quelle mesure l'intervention est-elle cohérente avec les stratégies de ONU Femmes en matière d'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, des priorités nationales (PNSD), du cadre coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), Stratégie Nationale de Développement des Petites et Moyennes Entreprises ainsi qu'aux instruments internationaux des droits humains ratifiés par la RDC ;

2

Dans quelle mesure le pro²) ç'est-à dire a-t-il créées des synergies entre les portefeuilles ou piliers d'ONU Femmes et le travail de l'équipe de pays des Nations unies en RDC ?

• Efficacité

Le critère efficacité établit une comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints. L'intérêt étant de mesurer les écarts et de pouvoir les analyser. A ce titre, les points suivants sont à investiguer :

1

Dans quelle mesure les stratégies de mise en œuvre et de partenariat ont-elles été les plus efficaces pour contribuer à l'atteinte des résultats ? Des résultats satisfaisants ont-ils été atteints par rapport aux objectifs fixés ? Quelles sont les causes de la réalisation et de la non-réalisation des résultats escomptés ?

2

Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet ont-ils été atteints, tant au niveau des effets que des produits ?

3

Quelles sont les raisons de la réalisation ou de la non-réalisation des résultats du projet ? Le projet a-t-il produit des résultats imprévus, positifs ou négatifs ? Pour qui ? Quelles sont les bonnes pratiques et les obstacles ou insuffisances rencontrés ? Comment ont-ils été surmontés ?

4

Dans quelle mesure les produits de changements de comportements ont-ils été conformes aux besoins réels des communautés ?

5

Dans quelle mesure le projet était-il mise en œuvre de manière coordonnée avec les différents acteurs, y compris l'UCP ? De quelle manière la coordination a-t-il influencé positivement ou négativement la mise en œuvre du projet ?

6

Dans quelle mesure les mécanismes de suivi ont-ils été efficaces pour mesurer et informer la performance du projet et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du projet ?

7

Dans quelle mesure les données de suivi ont-elles été objectivement utilisées pour les actions de gestion et la prise de décision ?

• Innovation et Adaptabilité

1

Dans quelle mesure le programme s'est adapté aux difficultés et défis de mise en œuvre, en prenant en compte

2

Dans quelle mesure le projet a-t-il été en mesure d'apporter des approches innovantes de l'autonomisation économiques des femmes en RDC ?

• Efficience

L'efficience concerne la manière dont les ressources / intrants (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties de façon économe en résultats. C'est un terme économique qui signifie que le programme utilise les ressources les moins coûteuses possibles afin d'atteindre les résultats souhaités. Cela nécessite généralement de comparer des approches alternatives pour atteindre les mêmes résultats et de voir si le processus le plus efficace a été adopté.

1

Les ressources (financières, humaines, techniques, etc.) ont-elles été allouées et utilisées de manière la plus économe possible pour atteindre ses objectifs. Ont-elles suffites, disponibles pour atteindre les résultats dans le temps ? Les Ressources disponibles ont-ils été gérés rationnellement pour l'atteinte des résultats ?

2

Le projet a-t-il permis d'améliorer l'efficacité de la gestion des ressources et quelle a été la relation entre l'augmentation/la diminution de l'efficacité et les résultats (potentiels) en matière d'environnement, d'économie et de bien-être ?

3

Les activités et les approches/stratégies ont-elles été efficaces par rapport à leur coût ?

• Impact

1

Existe-t-il des effets/changements positifs ou négatifs, Attendus ou non attendus auxquels le projet a-t-il contribué (directement ou indirectement) ? Quels sont les changements au niveau provincial et national ?

2

Combien de personnes ont été touchées ? Qu'est-ce que le projet a réellement changé pour ces personnes ?

• Durabilité

1

Dans quelle mesure les résultats positifs du projet ont-ils ou vont-ils durer après que la fin du projet ? Les structures et/ou mécanismes mis en place (lesquels) vont-ils durer après la fin du projet ? Quel est le niveau d'appropriation des acquis du projet par les parties prenantes clés ? Continueront-ils à faire preuve d'un engagement efficace ?

2

Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle permis de renforcer les capacités individuelles femmes entrepreneurs et institutionnelles des organisations féminines ou autres acteurs afin de garantir la durabilité des acquis du projet ?

3

Dans quelle mesure le projet a-t-il permis l'appropriation nationale des résultats obtenus, l'établissement de partenariats avec les parties prenantes concernées et le développement des capacités nationales afin d'assurer la durabilité des efforts et des bénéfices ?

4

Dans quelle mesure la stratégie de sortie a-t-elle été bien planifiée et mise en œuvre avec succès ?

Cette évaluation fournira en outre des réponses aux questions de partenariat, de genre et Droits humains notamment :

1. Partenariat

- Dans quelle mesure l'approche de partenariat de ONU Femmes a-t-elle permis aux parties prenantes d'atteindre les résultats attendus de manière efficace et efficiente ?
- Dans quelle mesure le partenariat a-t-il permis à différents partenaires de s'approprier les acquis du projet, particulier les partenaires étatiques. Quels sont les défis auxquels ONU Femmes et les partenaires ont-ils fait face ?

2. Genre et Droits humains

- Dans quelle mesure les principes de l'approche des droits humains et égalité des sexes ont-elles été pris en compte lors de la conception et de la mise en œuvre du projet ? Quelles sont les enseignements tirés, les bonnes pratiques ainsi que les innovations du projet qui soutiennent l'égalité de sexe et les droits humains.

4.3. Méthodes et outils de collecte de données

L'approche de collecte d'informations proposée pour cette évaluation était participative. Elle a permis à l'équipe d'évaluation de recourir à une diversité d'outils complémentaires de collecte de données quantitatives et qualitatives qui ont facilité la triangulation de l'information. Les méthodes de collecte de données utilisées dans le cadre de la présente évaluation se sont focalisées sur cinq (05) techniques notamment la revue documentaire, les entretiens semi-structurés et les groupes de discussions. Bien que l'évaluation soit qualitative, les données quantitatives ont été collectées au travers la revue documentaire.

Revue de la littérature

La revue documentaire, supportée par des discussions ou séances de travail avec les parties prenantes du programme a été réalisée. Il s'agissait de recourir à la documentation de base (documents stratégiques au niveau national et sectoriel, les rapports et analyses provenant du programme), autres indicateurs complémentaires. Les données secondaires ont permis d'identifier et hiérarchiser les lacunes devant être comblées en recueillant de nouvelles données. La collecte des données primaires recouvre l'ensemble des questions clés d'évaluation et la conception des outils pour la collecte des données manquantes. ONU Femmes a fourni différents documents relatifs à la conception, la mise en œuvre, le suivi et le reportage du projet notamment les notes d'orientation et les procédures en matière d'évaluation, les comptes rendus, les rapports des différentes activités de terrain, et les rapports d'études réalisés par le projet. La liste des documents consultés dans le cadre de l'élaboration du rapport de démarrage et de l'évaluation est mise en annexe 2.

Les techniques qualitatives portant sur les entretiens individuels avec les interlocuteurs clés concernés ou impliqués dans le programme et la mise en œuvre de ses activités, ainsi que des groupes de discussions avec des bénéficiaires (associations des femmes) ont été organisés. À ces méthodes qualitatives nous y avons ajouté l'observation directe lors des visites de terrains. L'équipe d'évaluation a employé aussi l'outil FFOM, nécessaire à la capitalisation du programme, qui a consisté à identifier les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) (voir annexe 7.5). La collecte des données a été faite à l'aide de deux types d'outils par catégorie de répondant qui sont : Un guide d'entretien avec les personnes clés et les focus group.

Entrevue auprès des informateurs clés (KII)

Elles ont été utilisées auprès des membres du personnel de ONU Femmes, le personnel des organisations locales partenaires de mise en œuvre du projet, les points focaux des structures gouvernementales d'appui au projet. Des outils de collecte ont été élaborés à cet effet. Les questions ont été élaborées selon les critères d'évaluation et adaptées aux parties prenantes interrogées en fonction de leur implication/role dans la mise en œuvre du projet. Nous avons conduit des entretiens en personnes avec les informateurs clés et en ligne. Au total, 21 entretiens individuels ont été conduits dont 17 avec les femmes comme le représente le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 4: Répartition du nombre d'entretien individuel prévues et réalisé

Catégorie	Entretien individuel	Entretien individuel réalisé
Membre des ONG locales	16	16
Points focaux de services techniques de l'Etat	4	2
Points focaux des entreprises publiques	2	0
Points focaux du gouvernement	2	1
Membres des ACEF		
Personnel de ONU Femmes	3	2
Total	27	21

Source:réalisé par les consultants

Discussion de groupe (FGD)

Une matrice de données conçue pour compléter la feuille d'entretien auprès des informateurs clés (KII), a été utilisée pour faciliter les séances de Focus Group de Discussion (FGD) avec les structures de pérennisation mises en place par le projet. Les FGD ont été réalisés avec les groupes mixtes des membres des alliances communautaires pour l'entrepreneuriat des femmes (ACEF) en présentiel et en ligne au vu du temps qui était impartie à la collecte des données. Au total 8 discussions de groupe ont été réalisées. Le nombre des participants par groupe était de 6 membres actifs. Au total 48 personnes dont 38 femmes entrepreneures (79%) ont participé aux discussions. Le tableau suivant présente les statistiques.

Tableau 5: Nombre de discussions de groupe

Répondants	Discussions de groupe prévues	Discussions de groupe réalisé
Membres des ACEF de Goma	2	2
Membres des ACEF de Kinshasa	2	2
Membres des ACEF de Lubumbashi	2	2
Membres des ACEF de Matadi	2	2
Total	08	08

L'observation a porté sur les infrastructures financées par le programme (les points d'écoute). Elle a permis de capter des comportements ou des résultats tangibles, et de faire un recueil avec les données concrètes et parfois quantifiables, saisir une certaine authenticité des comportements, comparée aux paroles et aux écrits ressortis des rapports narratifs. Des photos ont été prises pour illustrer les évidences sur les résultats ou sur la situation réelle des résultats annoncés.

4.4. Modes de collecte de données

L'équipe d'évaluation a conduit des entretiens en personne et en ligne. Les entretiens en ligne se sont faits à travers les plateformes de communication (ZOOM, Skype, WhatsApp, téléphone.), à travers la soumission des outils (guide d'entretien) en ligne, auxquels les informateurs clés ont pu répondre directement. Pour la collecte des données auprès des bénéficiaires, les entretiens ont été menés face à face.

Les entretiens pour les groupes de discussion et les guides ont été remplis ainsi que les fiches d'observation. Conformément à notre approche méthodologique, un ensemble d'outils a été utilisé pour la collecte des données. Cet ensemble d'outils comprenait : i) revue des documents pertinents ; ii) guides d'entretien pour les discussions de groupe. Ils étaient personnalisés par acteurs (voir annexe 4.) Tout au long de l'enquête qualitative, des photos ont été prises rapportant aux histoires de vie des bénéficiaires et pour étayer les informations quantitatives.

4.5. Echantillonnage

L'échantillonnage était essentiellement qualitatif pour suppléer la revue documentaire. En ce qui concerne l'enquête qualitative, elle était structurée autour des entretiens avec les informateurs clés, et les groupes de discussion. L'échantillon était constitué autour des entretiens et des groupes de discussion de façon homogène en tenant compte de la participation des parties prenantes aux interventions du programme et du niveau de responsabilisation dans la chaîne décisionnelle du projet. Les enquêtes qualitatives ont eu lieu dans les quatre régions de mise en œuvre (Matadi, Goma, Lubumbashi et Kinshasa). Nous avons appliqué la méthode raisonnée pour choisir les ONG partenaires avec lesquelles les entretiens devraient être effectués. Le choix raisonné a consisté à prendre sur la base des listes de partenaires fournies, trois responsables du projet, deux membres des ACF dans chaque zone d'intervention, ainsi qu'un point focal par zone d'intervention. Le tableau suivant présente l'échantillon définitif pour les quatre villes concernées par l'évaluation.

Tableau 6 : Répartition de la taille de l'échantillon à enquêter

Méthodologie	Répondants	Taille de l'échantillon	Portée géographique
Entretiens semi-structurés	Equipe d'ONU Femmes impliquée dans la mise en œuvre	3 personnes (Chef de projet, Responsable de suivi et Evaluation, Responsable des finances)	Kinshasa
Entretiens semi-structurés	Equipe de DFF impliquée dans la mise en œuvre du projet.	3 personnes (Responsable de projet, Responsable des finances)	Matadi
Entretiens semi-structurés	Equipe d'AFUJECO impliquée dans la mise en œuvre du projet.	3 personnes (Responsable de projet, Responsable des finances)	Matadi
Entretiens semi-structurés	Equipe de DFJ impliquée dans la mise en œuvre du projet.	3 personnes (Responsable de projet, Responsable des finances)	Goma
Entretiens semi-structurés	Equipe de REPAFE impliquée dans la mise en œuvre du projet	3 personnes (Responsable de projet, Responsable des finances)	Lubumbashi
Entretiens semi-structurés	Equipe de CAFCO impliquée dans la mise en œuvre du projet	3 personnes (Responsable de projet, Responsable des finances)	Kinshasa
Discussions de groupe	Membres actifs des ACEF	6 membres par ACEF	Kinshasa, Matadi, Goma et Lubumbashi
Entretien semi-structuré	Point focal de l'ANADEC	1 personne	Kinshasa
Entretien semi-structuré	Point focal GUCE	1 personne	Kinshasa
Entretien semi-structuré	Point focal MPME	1 personne	Kinshasa
Entretien semi-structuré	Point focal de la RTNC	1 personne	Kinshasa
Entretien semi-structuré	Point focal de l'ANAPI	1 personne	Kinshasa
Entretien semi-structuré	PADMPME	1 personne	Kinshasa
Entretien semi-structuré	Point focal INS	1 personne	Kinshasa
Total		19	

4.6. Méthodes d'analyse des données

A ce niveau, l'ensemble du corpus de données empiriques collectées ont été transcrites intégralement. Ensuite, leur dépouillement a suivi en tenant compte de la structuration des points de discussion des guides d'entretien.

La transcription/traduction des données collectées s'est faite au fur et à mesure de la collecte des données empiriques. Leur triangulation a été faite à chaud, suivant la diversité des acteurs et des sources de collecte mobilisées, afin de corriger au fur et à mesure les incohérences ressorties. Les points de discussion pertinents et/ou problématiques étaient approfondis lors des entretiens à dérouler ultérieurement, et ce, jusqu'à parvenir à la saturation des données.

Les données qualitatives étaient analysées à l'aide d'une approche d'analyse thématique. Les critères d'évaluation de l'efficacité, la pertinence, le genre, l'équité et l'efficacité, la durabilité et la fiabilité ont été utilisés comme cadre prédéterminé autour duquel les données étaient analysées. L'analyse des critères était basée sur les questions évaluatives récapitulées dans la matrice en Annexe 1 qui est un outil de synthèse qui lie toutes les questions de l'évaluation et comment le jugement sera étayé (indicateurs), les sources d'information, les méthodes de collecte des données et les hypothèses.

4.7. Prise en compte des considérations éthiques

Étant donné que l'évaluation devait recueillir des informations auprès des personnes, les questions éthiques étaient prises en considération. Les méthodes de collecte d'informations auprès de ces personnes suivaient les bonnes pratiques sur leur inclusion dans la recherche. Les méthodes choisies étaient donc participatives et adaptées à l'âge, au genre et la diversité. Les participants étaient tous préalablement informés de l'utilisation des réponses, de la garantie de confidentialité et s'ils étaient disposés à participer à l'évaluation.

Les considérations éthiques dans cette évaluation sont importantes. La confidentialité et ses liens avec la protection des données ont fait partie de nos préoccupations au cours des entretiens. Celles-ci concernent la garantie de la vie privée des personnes interrogées durant la phase de collecte des données. Que l'anonymat de l'information obtenue soit assuré dans toutes les étapes de l'évaluation, et un consentement éclairé et bien informé à la partition des répondants à l'enquête sera sollicité.

Par ailleurs, l'évaluation a été réalisée selon les principes éthiques et les normes définis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) : la confidentialité, l'anonymat, la responsabilité, l'intégrité, l'indépendance, la validation de l'information, l'incident et la propriété intellectuelle. Pour chaque principe et normes, l'équipe d'évaluation a procédé comme suit :

Intégrité : L'équipe d'évaluation veillait à l'honnêteté et la véracité dans la communication et les actions. Le professionnalisme était basé sur la compétence, l'engagement, la pratique réflexive continue et crédible et un comportement digne de confiance.

Au niveau de l'indépendance, impartialité et incorruptibilité, les consultants ont assuré la transparence concernant l'objectif de l'évaluation et les actions entreprises, en établissant la confiance et accroître la responsabilisation du rendement envers le public, en particulier les populations touchées par l'évaluation. Pour assurer l'indépendance de l'évaluation, les évaluateurs ont menés leur travail d'évaluation dans la pleine liberté, de manière impartiale, sans risque d'effets négatifs. Les éléments clés de l'impartialité à respecter étaient l'objectivité, l'intégrité professionnelle et l'absence de parti pris. L'équipe d'évaluation a garanti l'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité ; inclusion et non-discrimination ; et des rapports justes et équilibrés qui reconnaissent différentes perspectives.

L'équipe d'évaluation a assuré la réactivité lorsque des questions ou des événements surviennent, en adaptant les intentions et les plans au besoin. Lorsque la corruption, la fraude, l'exploitation ou les abus sexuels ou toute autre mauvaise conduite ou gaspillage de ressources sont identifiés, ils seront référés aux canaux appropriés.

En matière de respect dans l'évaluation, l'équipe d'évaluation a tenu à faciliter l'accès au processus et aux produits d'évaluation par toutes les parties prenantes concernées en tenant dûment compte des facteurs qui pouvaient entraver l'accès tels que le sexe, le genre, la race, la langue, le pays d'origine, le statut Lesbienne, Gay, Bisexuel, Transgenre et "Queer" (LGBTQ), l'âge, l'origine, la religion, l'ethnicité et la capacité. Les consultants ont adopté le comportement à ne pas nuire

Éthique : L'évaluation a été menée avec les normes les plus élevées d'intégrité et de respect des croyances, mœurs et coutumes de l'environnement social et culturel ; les droits des institutions et des individus à fournir des informations confidentielles.

La transparence est un élément essentiel de l'évaluation qui établit la confiance et construit la confiance, renforce l'appropriation des parties prenantes et accroît la responsabilité publique. Les résultats de l'évaluation sont transparents et accessibles au public.

Les consultants ont évité les conflits d'intérêts dans tous les aspects de leur travail, respectant ainsi les principes d'indépendance, d'impartialité, crédibilité, honnêteté, intégrité et responsabilité.

L'analyse des avantages et risques tout en prévoyant les mesures d'atténuation des éventuels risques a été examinée. Plusieurs avantages tiennent à la réalisation de cette évaluation. D'un point de vue scientifique, elle répond à la logique de s'interroger si les objectifs assignés aux programmes objet de l'évaluation ont été atteints et s'il faille apporter des mesures correctives surtout que les interventions se poursuivent pour la plupart. D'un point de vue sociétal, il convient de souligner qu'à l'issue de l'évaluation, les recommandations subséquentes sont prises pour accroître et amplifier les impacts possibles sur la communauté.

Il n'y a pas de risques majeurs des enquêtes sur les personnes à interviewer. Les risques qui subsistent sont liés à l'utilisation des données personnelles dont les chercheurs ont veillé à leur protection. Les questions à aborder étaient suffisamment travaillées au regard des exigences internes de l'ONU Femmes pour éviter les traumatismes psychologiques et affectifs des personnes à interviewer. Le consultant principal a passé à cet effet cinq cours en ligne avec test de succès obligatoire dont deux ont été consacrés à l'éthique et à l'intégrité et à la prévention du harcèlement et des abus sexuels en milieu de travail et de recherche.

4.8. Assurance qualité de l'évaluation

Comme indiqué dans les termes de référence, l'évaluation a été menée selon les normes et standards d'évaluation de l'ONU Femmes et du Groupe de l'Évaluation des Nations Unies (UNEG). Elle a intégré les droits humains, le genre et l'équité de manière transversale et été conduite conformément au code de conduite et aux directives de l'UNEG en matière d'intégration des droits humains et de l'égalité des sexes aux évaluations. Un accent particulier était mis sur la conformité de différents livrables de ce mandat avec les standards du GERAAS.

4.9. Limites de l'évaluation et mesures de mitigation

Il n'y a pas de contrefactuel pour mesurer les effets de l'intervention. Cependant, nous avons proposé l'approche historique afin de capter les perceptions avant et après l'intervention. Lors des focus groupes de discussion, les questions historiques (avant et après) ont été posées pour résoudre ce problème.

Tableau 7 : Limites et mesures de mitigation

Risque perçu	Risque	Impact	Mesures de mitigation
Dépassements de délais	Elevé	Modéré	Nous avons conçu le plan de travail sur le terrain de manière à prévoir un temps de réserve pour tenir compte de tout retard ou déperdition dans les consultations sur le terrain, la recherche documentaire ou la rédaction du rapport, afin de nous assurer que nous disposons de suffisamment de temps pour assimiler les résultats et rédiger le rapport.
Barrières linguistiques	Faible	Faible	L'équipe de mise en œuvre sur le terrain est un groupe mixte de professionnels multilingues et a été placée de manière à garantir la cohérence linguistique et l'aisance avec le groupe de l'État.
Validité et qualité des données	Faible	Faible	La méthodologie a utilisé les méthodes de triangulation des données à travers de multiples sources de données afin de minimiser les biais possibles et d'améliorer la validité des données.
Perturbation du travail sur le terrain en raison de l'insécurité	Faible	Elevé	L'équipe d'évaluation et de gestion est consciente du scénario politique actuel dans le pays. Nous reconnaissons que l'état actuel du pays est caractérisé par l'insécurité, il y a des chances qu'il y ait des bouleversements importants dans les régions de collecte des données. Nous validerons la liste des districts et des parties prenantes pertinents pour l'étude. Cette cartographie permettra également de sauvegarder dans une certaine mesure le processus de collecte des données.



5. PRINCIPAUX CONSTATS PAR CRITERE D'EVALUATION

5.1. Pertinence

5.1.1. Conception et mise en œuvre du projet

P1. Après la période de cadrage du projet qui s'est déroulé le premier mois suivant la signature du contrat entre l'ONU Femmes et l'UCP et les engagements avec les autres partenaires d'implémentation du projet, la première phase du projet a démarré par une analyse de mise à jour des sources codifiées de droit national, y compris la constitution, codes, lois, statuts, règles, règlements et procédures portant droits économiques et sociales des femmes (en matière de travail, sécurité sociale, procédure civile, impôts, violence à l'égard des femmes, mariage et famille, héritage, nationalité et foncier). Le code foncier, le code de travail, le Code de la Famille révisé, la loi de la parité ainsi que toutes les lois et politiques traitant directement ou indirectement de l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation économique des femmes ont été répertoriés et analysés.

P2. À travers les consultations des différentes parties prenantes (réseau des organisations travaillant sur les droits des femmes, associations patronales, professionnelles et syndicales, Ministère du Genre, Famille et Enfant, la Commission permanente de réformes constitutionnelles, les coopératives, les universités, les médias...) tant au niveau national que provincial, elles ont permis d'identifier les dispositions légales en faveur des femmes contenues dans la législation qui nécessitent des mesures d'application ainsi que les vides juridiques qui nécessitent des avants projets de lois et les bonnes pratiques nationales et internationales dans les campagnes de dissémination.

P3. Pour répondre adéquatement aux besoins des femmes, ONU Femmes avait entrepris des études préliminaires pour appréhender les connaissances, attitudes et pratiques (CAP), une analyse du cadre régissant l'économie et les lois en faveur des droits des femmes et impliquer les organisations féminines nationales pour appuyer les mécanismes de dissémination de ces textes légaux.

P4. La mise en œuvre du projet de réforme et dissémination des textes de lois en faveur des femmes a fourni une réponse adaptée pour faire face aux obstacles qui entravent l'éclosion à grande échelle de l'entrepreneuriat féminin et la promotion des normes sociales, des attitudes et comportement à des niveaux individuels et communautaires pour les droits économiques des femmes. Les responsables des organisations partenaires de mise en œuvre notent que le projet a été une opportunité pour les femmes à connaître les lois qui les accompagnent dans l'exercice et le développement de leurs activités entrepreneuriales. Les femmes avaient besoin de la formation et de l'information concernant les modalités de formalisation de leurs activités commerciales et auprès de quels services obtenir les documents légaux. La femme entrepreneure congolaise avait besoin d'un environnement social favorable pour lever les barrières qui obstruent leur autonomisation économique et sociale telle que les pesanteurs culturelles rétrogrades, l'accès inégal aux ressources, discrimination au sein des institutions, le manque de soutien familial pour entreprendre les initiatives entrepreneuriales. A Matadi par exemple les participants aux entretiens ont expliqué que les femmes entrepreneures se disaient que seules les femmes ayant un grand capital pouvaient formaliser leurs activités économiques ce qui explique la nécessité du projet.

5.1.2. Implication des principaux partenaires dans la mise en œuvre

P5. Les organisations partenaires de mise en œuvre du projet ont été recrutées après l'analyse des soumissions en réponse à l'appel d'offres lancées par ONU femmes pour deux grandes missions principales : la dissémination des textes des lois et le plaidoyer pour la réforme des textes défavorables à l'entrepreneuriat et autonomisation économiques des femmes. Huit (8) organisations des femmes ont été retenues pour accompagner le projet. Le rôle de ces organisations est résumé dans le tableau suivant.

Tableau 8: Rôles des organisations locales des femmes recrutées

Nom de l'organisation	Description de la mission	Location
Dynamique femme et famille (DFF)	Plaidoyer pour la réforme des textes des lois et politiques défavorables à l'entrepreneuriat et autonomisation économique des femmes	Matadi
Réseau pour l'autonomisation de la femme (REPAFE)	Plaidoyer pour la réforme des textes des lois et politiques défavorables à l'entrepreneuriat et autonomisation économique des femmes	Lubumbashi
Association des femmes entrepreneures du Congo (AFEECO)	Plaidoyer pour la réforme des textes des lois et politiques défavorables à l'entrepreneuriat et autonomisation économique des femmes	Kinshasa
Expertise humanitaire et sociale (EHS)	Plaidoyer pour la réforme des textes des lois et politiques défavorables à l'entrepreneuriat et autonomisation économique des femmes	Lubumbashi
Dynamique des femmes juristes (DFJ)	Dissémination des textes des lois favorables à l'entrepreneuriat féminin	Goma
Cadre permanent de concertation de la femme Congolaise (CAFCO)	Dissémination des textes des lois favorables à l'entrepreneuriat féminin	Kinshasa
Association des femmes juristes du Congo (AFEJUCO)	Dissémination des textes des lois favorables à l'entrepreneuriat féminin	Matadi
Sowers of New Hop	Plaidoyer pour la réforme des textes des lois et politiques défavorables à l'entrepreneuriat et autonomisation économique des femmes	Goma

P6. La dissémination des textes et lois s'est fortement appuyée sur la mise en place des alliances communautaires pour l'entrepreneuriat féminin à Goma, Kinshasa, Matadi et Lubumbashi pour la défense des causes des femmes entrepreneures et la vulgarisation des textes de lois favorables à l'entrepreneuriat féminin. Les organisations féminines partenaires de mise en œuvre ont établi un lien de collaboration avec le Réseau National des Associations des femmes Rurales (RENAFER) pour élargir le travail de dissémination dans toutes les couches sociales en l'occurrence les femmes rurales. Les cliniques mobiles, les dialogues intergénérationnels, les formations ont été organisées dans le but d'amener les leaders communautaires et religieux, les cadres locaux à être des vecteurs des changements de comportement au niveau de la base.



Figure 2: Sensibilisation des leaders religieux, leaders communautaires

5.1.3. Rôle catalyseur du projet

P7. Pour les participants aux entretiens individuels et collectifs, le système patriarcal a construit une relation basée sur la domination de la femme par l'homme qui est une cause profonde des inégalités liées à la discrimination des femmes. Les démarches opérationnelles du projet consistaient à lever toutes les pesanteurs culturelles qui pèsent sur les femmes et entravent l'entrepreneuriat féminin et leur autonomisation économique. Les répondants ont expliqué qu'au cours de leurs causeries éducatives et plaidoyer auprès des leaders coutumiers, les hommes sont invités et certains prenaient des engagements de changer les mauvaises mentalités à l'égard des femmes, l'accompagner dans l'exercice de leurs activités et les soutenir dans les prises de décision.

P8. Les répondants à différents niveaux (organisations des femmes, ACEF, structures étatiques) ont soutenu l'évolution de la formalisation des activités entrepreneuriales des femmes et l'assouplissement des processus de délivrance des documents légaux par les services étatiques concernés (GUCE à Goma, Kinshasa, Lubumbashi, tribunal de commerce à Matadi[1]). Selon les répondants aux entretiens individuels et en groupe, la femme entrepreneure congolaise connaît désormais les documents légaux selon qu'elle est entreprenante, micro, petite ou moyenne entreprise. Les partenaires étatiques tels que l'ANADEC, ANAPI ou GUCE conjointement avec les organisations non gouvernementales locales partenaires de mise en œuvre ont joué un rôle majeur lors des cliniques mobiles au partager des informations sur le processus de la passerelle de l'entrepreneuriat informel vers le formel.

P9. Les personnes interrogées notent également une évolution par le fait qu'il y a des maris qui conjuguent d'avec leurs femmes les efforts pour avancer dans l'entrepreneuriat suite aux multiples sensibilisations organisées dans le cadre du projet. Les répondants aux entretiens ont expliqué avoir maintenu une communication régulière avec les entreprises pour comprendre leurs besoins en temps réel en vue d'adapter les actions du projet en conséquence. Leurs équipes continuent de travailler en étroite collaboration avec d'autres acteurs de développement économique local pour mutualiser les ressources et les expertises, et ainsi renforcer la réactivité du projet face aux changements. Cependant, ils notent que d'autres maris maintiennent l'état d'esprit autoritaire de peur de voir leurs épouses devenir « orgueilleuses » par le fait d'une autonomisation sociale et économique totale.

P10. Ces changements ont permis aux partenaires de mise en œuvre avec l'appui d'ONU femmes à mettre en place les points d'écoutes dans différents marchés à Matadi, Goma, Lubumbashi et Kinshasa. Un responsable d'une organisation interrogée explique que les banques ne demandent pas l'autorisation maritale écrite mais obligent la présence de deux partenaires pour signer les documents d'octroi des crédits. Elle renchérit en disant que les femmes se présentent comme des célibataires pour contourner cette exigence.

P11. L'étude sur les comportements socioculturels en lien avec l'entrepreneuriat des femmes et leur insertion équitable dans la vie active est une démarche plausible que ONU Femmes a entrepris pour identifier les comportements, les discours et les pratiques culturelles qui entravent l'application des textes favorables à l'entrepreneuriat féminin en République Démocratique du Congo (RDC), mesurer le niveau de connaissance des femmes dans le domaine de l'autonomisation économique, analyser les textes juridiques sur le plan national enfin d'affiner les réponses pour atteindre les résultats sur la réforme et la dissémination des textes des lois en vue de rendre accessible et séduisant le climat d'affaires Congolais plus particulièrement aux femmes.

P12. Le projet a réussi dans la vulgarisation des textes de lois et la culture de formalisation des activités économiques par les femmes suite à l'appropriation du projet par les organisations féminines qui ont menées les activités de dissémination des textes de lois relatives aux droits socioéconomiques des femmes. La digitalisation de la communication comme approche de dissémination des textes de lois a été une opportunité pour atteindre une vaste audience des femmes. Ces entreprises alors créées et dirigées par les femmes sont une pépinière pour l'émergence d'une nouvelle classe et du changement de narratif en ce qui concerne les pesanteurs culturelles auxquels font face les femmes dans leur vie de chaque jour. La participation active des organisations féminines dans la mise en œuvre du projet contribue à la pérennisation des acquis du projet.

[1] La formalisation des entreprises s'effectuait jusque-là au tribunal de commerce de Matadi. Le GUCE a été inauguré le 22 juin 2024 à Matadi.

5.1.4. Conclusion préliminaire lié à la pertinence

CP1. Le diagnostic du cadre légal a mis en évidence les textes de lois favorables et défavorables à l'entrepreneuriat féminin. Le projet a réussi à mettre à la disposition des femmes de la RDC les dispositions qu'elles ignoraient pour lancer leurs entreprises ou de se développer dans plusieurs secteurs clés[1](P2 ; P3).

CP2. Le projet a contribué à rendre accessible et attrayant l'entrepreneuriat féminin en RDC par les propositions des réformes des lois discriminatoires à l'égard des femmes. Les propositions pertinentes de réformes sont faites par exemple pour le code de famille[2](P5).

[1] 01-230828_synthèse_Etudes_PadmPME page 4

[2] 01-230828_synthèse_Etudes_PadmPME page.6

[3] 2023_12_Rapport Final PADMPME_UNWN p.13

CP3. Huit organisations féminines et deux structures étatiques ont accompagné le projet à atteindre les résultats escomptés. Les organisations féminines ont été impliquées dans le plaidoyer pour la réforme des textes et politiques et la dissémination des textes favorables à l'entrepreneuriat féminin. A travers les campagnes multimédia sur la vulgarisation des textes de lois relatives à l'autonomisation des femmes, 25000 femmes et filles ont été touchées, 50000 femmes et filles ont été informées directement sur leurs droits économiques et sociaux.

CP4. Cinq messages conçus sur base de l'esprit des textes de lois existantes notamment le code de famille, le code de travail, lois sur les violences sexuelles, la convention OHADA qui encouragent l'autonomisation des femmes ont été vulgarisés par les organisations féminines à travers les spots vidéo, spots audio, émissions télévisées et les caravanes mobiles dans chaque ville cible.[1] (P12)

CP6. Le projet a produit un guide du disséminateur qui comprend différents principes et recommandations utiles pour la vulgarisation des messages clés consignés dans le plan de dissémination[2] (P12).

CP7. Il a contribué au renforcement de digital marketing et le renforcement des interactions entre les femmes entrepreneures. Les femmes entrepreneures ont été dotées des téléphones androïde pour recevoir et partager les informations sur le climat des affaires et les opportunités du marché et participer à la campagne SMS de dissémination des textes favorables à l'entrepreneuriat féminin (P8).

CP8. Le projet s'est appuyé sur les réseaux sociaux pour toucher un large public en temps record à travers Facebook, WhatsApp, Twitter ou X, Instagram et LinkedIn[3](P9). Les messages produits sont les suivants.

[1] 2023_12_Rapport Final PADMPME_UNWN p.13

[2] Livrable 5 bis_Guide du disséminateur

[3] 2023_12_Rapport Final PADMPME_UNWN p.15

Tableau 9: Messages produits à partir de 5 lois liées à l'entrepreneuriat

Message proposé	Message retenu
Code de la famille « Entreprendre et travailler, c'est possible pour une femme, car la loi l'autorise ».	« Entreprendre et travailler, c'est possible pour la femme mariée, car la loi l'autorise ».
Code du travail « Entrepreneurs, travailleurs, respectez le code du travail pour le bien être de vos entreprises et de leur personnel ».	« Entrepreneurs, respectez les droits des travailleurs que vous recrutez »
Loi sur les violences sexuelles « Dénoncez les auteurs de violence sexuelle en milieu entrepreneurial »	« Dénonçons la violence sexuelle en milieu entrepreneurial ».
Guichet unique « Femmes, jeunes, pour sécuriser et garantir vos affaires, formalisez votre entreprise à moindre coût et en peu de temps grâce au Guichet unique »	« Femmes, jeunes, pour sécuriser et garantir vos affaires, faites enregistrer votre entreprise à moindre coût et en peu de temps grâce au Guichet unique ».
OHADA « Promouvoir les affaires de la femme, c'est promouvoir l'épanouissement de la famille »	« Femme et jeune, tu peux sortir de l'informel en devenant une entreprise individuelle ».

La digitalisation des messages dans le cadre du projet a permis de toucher, en temps réel, un large public dans les zones d'intervention et au-delà, de réduire les coûts de campagne et donc d'avoir la possibilité d'en faire plus, d'éviter la saturation par l'adaptation rapide aux différents contextes. Les messages dans les lieux de regroupement communautaires (quartiers, marchés, églises, etc.) ont permis de toucher et de sensibiliser les bénéficiaires sur l'entrepreneuriat et le droit des femmes en la matière. Ces causeries éducatives ont permis aux hommes et aux femmes d'avoir des discussions libres. Les messages ont amélioré la connaissance de ces lois par la majorité de la population et de réduire les pesanteurs culturelles qui favorisent la persistance de certains stéréotypes et pratiques néfastes au développement de l'entrepreneuriat féminin. Lors des discussions, la participation des hommes et des femmes qui ont des connaissances de la loi, les partagent librement dans les échanges.

CP9. Les objectifs du projet de réforme et dissémination des textes de lois correspondent parfaitement aux priorités et aux besoins de la femme Congolaise pour endiguer les facteurs sexo-spécifiques qui amplifient les obstacles de l'émergence de l'entrepreneuriat féminin au sein du climat des affaires en République Démocratique du Congo (RDC).

CP10. ONU Femmes a procédé à des études ad hoc pour analyser le cadre législatif favorable à l'autonomisation économique des femmes et à deux études sur les connaissances, attitudes et pratiques (CAP) comme point de comparaison de l'évolution du progrès relatif à l'atteinte des objectifs du projet. ONU Femmes a impliqué les organisations féminines nationales ayant de base solide dans la défense des droits des femmes en RDC pour appuyer les stratégies de disséminations des textes de lois ce qui a permis d'atteindre une large audience de la population cible à travers les spots vidéo et audio, les émissions télévisées, les caravanes mobiles et l'utilisation des réseaux sociaux. Le projet note un fort accroissement du taux des femmes qui connaissent les textes de lois qui contournent les pesanteurs culturelles négatifs qui entravent l'entrepreneuriat féminin. L'intégration de la technologie numérique dans les processus de la dissémination des textes de lois a beaucoup facilité la fluidité des messages et l'efficacité du projet à travers les conférences zoom au niveau national sur l'entrepreneuriat et la diffusion des newsletters via les plateformes numériques qui a permis de toucher les femmes entrepreneures et celles ayant des initiatives d'entreprendre. Les banques obligent toujours la présence de deux conjoints pour les crédits, certaines femmes se présentent comme des célibataires pour contourner cette autorisation maritale voilée (P1 ; P2).

5.2. Cohérence

5.2.1 Cohérence par rapport aux priorités nationales

C1. Le projet de réforme et de dissémination des textes de lois est à forte cohérence avec les priorités nationales du gouvernement de la RDC tel que envisagées dans le plan national stratégique de développement (PNSD) qui fait un état de lieu de la situation des femmes et aux objectifs de développement durable (ODD). En effet, le PNSD note que le marché du travail est caractérisé non seulement par le déséquilibre entre l'offre et la demande d'emplois, mais également par une forte inégalité qui désavantage plus les femmes et les jeunes. Le PNSD démontre que la société congolaise accuse encore de fortes disparités entre homme et femme malgré leur bannissement par la Constitution et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme : la culture rétrograde limitant les opportunités économiques et sociales de la femme ; la représentativité de femmes est de moins de 20% de membres de la législature de 2018- 2023. Le PNSD propose (i) le renforcement des capacités d'autonomisation de la femme ; (ii) et le plaidoyer pour la mise en œuvre des lois en faveur de femmes.

5.2.2 Cohérence par rapport aux stratégies d'ONU Femmes et UNSDCF

C2. Les réponses proposées par le projet de dissémination des textes et lois en faveur de la femme sont cohérentes avec l'engagement d'ONU Femmes en matière d'égalité du sexe et d'autonomisation des femmes. ONU Femmes est un partenaire incontournable en matière d'égalités de sexe et de l'autonomisation des femmes. Au-delà de sa mission d'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et filles, l'autonomisation des femmes et la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes partout dans le monde, ONU Femmes est clairement un moteur de plaidoyer et dissémination de textes et lois dans l'optique du suivi de la déclaration et du programme d'action de Beijing (A/RES/66/132 de 2012GT).

C3. Deux résultats ont été poursuivi par le projet notamment : que le cadre légal du climat des affaires en RDC s'aligne aux standards internationaux en matière d'égalité de genre est effectivement implémenté et que les normes sociales, les attitudes et les comportements en matière de genre changent au niveau de la communauté et que les individus promeuvent les droits économiques et sociales des femmes et ainsi que l'amélioration du climat des affaires pour les femmes entrepreneures. Ces résultats du projet sont conformes aux résultats 1 de la Note Stratégique 2020-2024 d'ONU Femmes et Résultat 2.1 de l'UNSDCF: D'ici 2024, les Congolais bénéficient d'une croissance économique inclusive et durable portée par la transformation agricole, une diversification économique ouverte aux innovations et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et à UNSDCF RESULTAT 1.2: D'ici 2024, les personnes vivant en RDC, plus particulièrement les plus vulnérables (femmes, enfants, réfugiés et personnes déplacées) jouissent de leurs droits humains, en particulier d'un accès équitable à la justice, y compris la justice pour mineurs), de l'identité juridique et de la protection, à travers le renforcement des capacités judiciaires, sécuritaires, de suivi des organisations de la société civile sur les droits de l'homme et la responsabilité institutionnelle.

5.3. Efficacité

Cette analyse portera sur l'efficacité globale du projet sur un grand nombre d'éléments d'appréciation. Les résultats sont analysés en deux étapes : une analyse des indicateurs est réalisée dans un premier temps et d'un second temps, les questions d'évaluation sont élucidées.

5.3.1. Niveau d'atteinte des indicateurs

E1.1. Les indicateurs font référence aux résultats des études effectuées dans le cadre du projet notamment le diagnostic du cadre légal et les enquêtes sur les connaissances, attitudes et connaissances face aux comportements socioculturels en lien avec l'entrepreneuriat des femmes et leur insertion équitable dans la vie active.

Ces indicateurs gravitent autour de la théorie du changement pour marquer les différents progrès réalisés par le projet. Le taux réalisé par rapport aux valeurs cibles relève de l'engagement des partenaires d'appui plus particulièrement les organisations féminines à accompagner ONU Femmes dans sa stratégie de plaidoyer et dissémination des textes de lois pour un environnement des affaires inclusif.

Tableau 10: Tableau des indicateurs concernés par l'évaluation finale

Produits	Indicateurs	Valeur cible	Réalisé	Taux de réalisation en %
Produit 1	Nombre de lois et règlements promouvant les droits économiques et sociaux des femmes identifiées.	5	6	120%
Produit 2	Nombre d'argumentaires élaborés en rapport avec les dispositions légales discriminatoires et vides juridiques nécessitant des avants projets de loi.	1	7	700%
	Nombre de campagnes organisées de lobbying (diners, ateliers) pour informer et sensibiliser les députés et acteurs des gouvernements national et locaux sur les enjeux de l'actualisation des cadres juridiques sensibles au genre.	3	4	133%
Produit 4	Nombre des réunions des groupes thématiques organisées assorties de CR et Recommandations	4	7	175%
	Existence d'une base des données régulièrement mis à jour des données statistiques sensibles au genre sur l'emploi et l'entrepreneuriat féminin.	1	1	100%
Produit 7	Nombre des femmes et filles informées directement sur leurs droits économiques et sociaux. (Présences des listes signées des femmes et filles informées).	50000	50000	100%
	Nombre des femmes et filles informées sur le code de famille.	12500	22172	177%
	Nombre des femmes et filles touchées par la campagne multimédia lors de 16 jours d'activisme.	25000	25000	100%
Produit 8	Nombre des acteurs, hommes et femmes formés et impliqués dans la promotion et la défense des droits des femmes.	2500	2500	100%
	Nombre d'animateurs des radios communautaires formés	250	300	120%
	Nombre des jeunes garçons et hommes touchés et engagé dans la promotion et la défense des droits des femmes.	4000	4730	118%
Produit 9	Nombre de campagne de sensibilisation organisée dans les villes de Lubumbashi et Matadi ayant touché au moins 1000 personnes.	2	2	100%
	Nombre d'entreprises sensibilisées et engagées pour matérialiser le principe d'autonomisation des femmes.	5	11	220%

E1.2. Le chiffre cumulé atteint des femmes, filles, hommes et jeunes garçons (120197) informés directement sur leurs droits économiques et sociaux et sur le code de famille, touchés par la campagne multimédia lors de 16 jours d'activisme, qui sont formés et impliqués dans la promotion et la défense des droits des femmes, les animateurs des radios communautaires formés, qui sont engagés dans la promotion et la défense des droits des femmes marquent une grande réussite du projet dans son combat contre les défis qui entravent les perspectives économiques des femmes à travers toutes les formations et campagnes de sensibilisation effectuées.

E1.3. Les obstacles soulevés par différentes interventions du projet sont entre autres la persistance de l'autorisation maritale, le harcèlement sexuel dans le milieu de travail, l'insuffisance d'informations sur les processus de création d'entreprise, la lenteur et les tracasseries administratives, la difficulté d'accès à la propriété immobilière par le fait de succession, la stigmatisation sociale de la femme entrepreneure etc. L'équipe de coordination provinciale de ONU femmes tout en jouant le rôle de la supervision a apporté des conseils techniques et orientations aux partenaires locaux de mise en œuvre. Suite à cette coordination efficace, les partenaires de mise en œuvre ont pu atteindre et dépasser la cible pour certains indicateurs.

5.3.2. Principaux résultats atteints

E1.4. Le dépassement des certaines valeurs cible des indicateurs clés illustrent l'efficacité du projet (par exemple le nombre des lois et règlements promouvant les droits économiques et sociaux identifiés sont passées de 5 à 6).

E1.5. L'analyse des textes de lois sous l'angle du genre a permis de détecter les incohérences au regard des prescriptions constitutionnelles, des poches de discrimination ainsi que des vides juridiques et des recommandations formulées. **Par exemple, une de modification de l'article 758 du nouveau code de la famille pour rendre la femme héritière de première catégorie au même titre que les enfants du de cujus.** Une reformulation de l'article 444 du même code de la famille est proposée comme suit : « **Nonobstant les us et coutumes applicables, les époux exercent en concertation l'autorité sur le ménage** ». Pour l'accès au financement, l'étude du cadre légale propose de reformer l'article 448 du code de la famille pour limiter les conditions de forme et délai dans lesquels l'accord du conjoint est requis en vue d'obtention d'un crédit.

E1.6. Le ministère de l'entrepreneuriat et des PME, auteur de loi sur l'entrepreneuriat, s'est inspiré des revendications légitimes consignées dans le document de plaidoyer pour introduire des modifications tendant à la prise en charge des besoins spécifiques des femmes dans régulation de l'entrepreneuriat.

E1.7. 183 cadres des organisations partenaires du PADMPME et de l'UCP du niveau supérieur dont 15%(n=28) ont acquis les capacités nécessaires pour intégrer le genre dans leurs programmes, plans et budgets. Les partenaires institutionnels du projet visé sont l'UCP, ANADEC, FEC, INS, cabinet des ministres.[1]

[1] 2023_12_Rapport Final PADMPME_UNWN p.10

- Les données spécifiques sur l'état de lieux sur l'emploi et l'entrepreneuriat féminins dans les quatre sites du projet sont disponibles. Un recensement général des entreprises a été fait, le serveur central de cette base des données est logé à l'INS.
- Mise en place des alliances communautaires pour l'entrepreneuriat des femmes dans les quatre provinces ciblées par le projet.
- Dans la ville de Matadi, AFUJECO dans le cadre de ses activités de sensibilisation des femmes maraichères (Maman bilanga de Kuakua), à la formalisation de leurs activités entrepreneuriales a octroyé à ces femmes les tabliers, les gants, les T-shirts, les bottes, les caches nez et les chapeaux. Le message de sensibilisation apporté par AFEJUCO demandait également ces femmes à se constituer à un groupement d'intérêt économique pour accroître les résultats de leurs initiatives de vente des légumes. Cet objectif n'a pas été atteint par le fait que les champs qu'elles exploitaient appartenaient à une tierce personne qui les a fait déguerpir.
- 23 points d'écoutes ont été mise en place dans certains marchés pour continuer l'amélioration des conditions des entrepreneurs au niveau local (la salubrité, la sécurité, la fiscalité, le harcèlement etc.)
- 43% des ménages qui ont participé aux enquêtes CAP2 démontrent une connaissance des droits des femmes au sujet de leur autonomisation contre 19% lors du CAP1. Ce succès s'explique par les efforts déployés par les organisations féminines à vulgariser les textes de lois relatifs à l'autonomisation des femmes en utilisant les spots audio, vidéo, les caravanes mobiles etc.
- 19% des ménages interrogés pendant les enquêtes CAP2 affichent une connaissance de l'existence du nouveau code de la famille comparativement à l'enquête CAP1 9%.
- 31% des ménages interviewés pendant l'enquête CAP2 démontrent une connaissance des lois qui encouragent les femmes à mener une activité commerciale sur 24% lors du CAP1.
- 80% des ménages qui ont participé à l'enquête CAP2 reflètent une appréciation de la valeur d'une femme autonome dans sa culture sur 72% pendant le CAP1.
- 38% des femmes entrepreneures interrogées pendant l'enquête CAP1 déclarent avoir formalisées leurs activités économiques contre 38% lors des enquêtes CAP2. Les participantes aux discussions de groupe organisées par l'INS en 2023 renseignent faire face aux énormes difficultés au niveau de GUCE.



Figure 3: Femmes maraichères sensibilisées sur la formalisation de leurs activités économiques



Figure 4: Point d'écoute dans le marché de la Ruashi à Lubumbashi

- Les autorités provinciales de la ville Goma avaient suspendu les travaux de construction d'un point d'écoute dans le marché de Kituku.
- Les personnes ressources interrogées ont déclaré que le projet n'a pas atteint tous les marchés. Lors des entretiens avec les membres des ACEF à Kinshasa, les participants ont dressé une liste de plus de 150 marchés dans la ville province de Kinshasa et que seuls 13 marchés ont bénéficiés de l'appui du produit. Il s'agit de mêmes constats à Matadi, Goma et Lubumbashi.



Figure 5: Point d'écoute dans le marché de Kituku à Goma

E1.8. L'analyse des résultats montre que le diagnostic du cadre légal a permis au projet d'isoler les incohérences, les poches de discrimination et les vides juridiques qui entravent les perspectives économiques des femmes au niveau national. Les démarches stratégiques pour atteindre les objectifs sont satisfaisantes. Les écarts positifs entre les valeurs cibles et les résultats atteints est facteur majeur d'appréciation de l'efficacité du projet. L'étude du cadre légal a fourni un travail impressionnant à travers ses propositions de réforme des textes discriminatoires à l'égard des femmes du nouveau code de la famille. Globalement, il apparaît que le projet a atteint ses objectifs avec succès en dépit des proportions faibles atteintes pendant le CAP2 en ce qui concerne les connaissances des ménages du nouveau code de la famille et la connaissance des lois qui encouragent l'entrepreneuriat féminin et les défis persistant de formalisation des activités commerciales dirigées par les femmes à la fin du projet en 2023. Un pont est jeté vers les instances de prise de décision de la RDC pour apporter les modifications aux textes qui entravent la matérialisation des perspectives économiques des femmes. Les approches de mise en œuvre par les partenaires sont parvenues à atteindre toutes les catégories des femmes entrepreneuriales (rurales et urbaines) en l'occurrence les femmes des zones périphériques qui s'occupent des activités de production des légumes.

5.3.3. Efficacité des stratégies de mise en œuvre du projet

E1.9. Plusieurs stratégies ont été développées par les organisations féminines partenaires de mise en œuvre du projet pour la dissémination et plaidoyer des textes et lois notamment les cliniques mobiles, les causeries éducatives, les projections de la pièce théâtrale « BONGO TE TIKA » à travers les villes de Kinshasa, Matadi, Goma et Lubumbashi, les plaidoyers et les émissions radios. Les responsables des organisations féminines apprécient l'approche de la mise en place des ACEF comme leviers en ce qui concerne les sensibilisations/mobilisation pour le changement des perceptions, des attitudes et comportement pour éliminer les obstacles de l'entrepreneuriat féminin. Le personnel des organisations féminines qui ont participé aux entretiens manifestent leur satisfaction quant à la formalisation des initiatives entrepreneuriales par les femmes et le travail qu'abattent les membres des ACEF et comités de plaidoyer dans la collecte des plaintes des femmes entrepreneures, les campagnes de sensibilisations sur la masculinité positive etc...



Figure 6: Panneau géant de sensibilisation sur les lois favorables à l'entrepreneuriat féminin

E1.10. Toutes fois, la lenteur des services étatiques en charge de la délivrance des documents légaux de formalisation ne facilite pas encore la tâche aux femmes entrepreneures. Les participants aux discussions de groupes expliquent que d'autres femmes exercent encore leurs activités sans documents requis pour donner suite aux multiples défis liés à cette lenteur administrative. La femme mère est confrontée à l'exigence par la Direction Générale de Migration de l'autorisation du père alors que l'autorisation de la mère n'est pas exigée du père lors que ce dernier voyage avec les enfants. Les entrepreneurs éprouvent des difficultés à accéder au financement à cause de taux d'intérêts élevés (taux effectif global élevé) et l'absence de sûreté viable. Les défis importants soulevés par les organisations féminines dans la mise en œuvre des activités sont entre autres le décaissement tardif des fonds pour l'exécution des activités ce qui a impacté négativement le respect du chronogramme de la mise en œuvre des activités, la non prise en charge du personnel affecté au projet, les procédures financières rigoureuses. Ce retard de décaissement des fonds est dû à la transition de logiciel ATLAS vers QUANTUM qui a pris du temps au personnel pour s'y adapter. La conservation des coutumes ancestrales rétrogrades dans le chef des certains leaders religieux, l'analphabétisation des certaines femmes pour consulter et comprendre l'esprit des textes des lois réformés et ceux favorables à leur autonomisation économique et sociale présentent encore des facteurs de blocage pour l'éclosion de l'entrepreneuriat féminin. Cependant, en matière de connaissance des droits des femmes au sujet de leur autonomisation économique, il y a eu une amélioration. Avec un écart positif de 24,32%, on constate qu'il y a globalement une amélioration significative dans les ménages (18,80% pour CAP1 contre 43,12% pour CAP2). En rapport avec la perception de la communauté sur les droits socioéconomiques des femmes, on a constaté que la perception sur le respect des lois relatives à l'autonomisation des femmes chez les entrepreneur(e)s, est passée de 2,79% pour CAP1 à 19,4% pour CAP2. Le niveau de participation des entrepreneurs à la sensibilisation sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin : Le constat est que ce niveau s'est sensiblement amélioré passant de 5,78% pour CAP1 à 38,70% pour CAP2. Il en est de même pour le degré de participation à des échanges liés à l'égalité du genre dans le monde entrepreneurial (de 3,55% en 2021 à 27,59% en 2023). Au niveau du genre, cet écart est de 35,92% chez les hommes contre 31,62% pour les femmes pour la participation à la sensibilisation sur la promotion de la femme. Tandis que pour la participation aux échanges liés à l'égalité genre, observe le contraire dans l'évolution, 25,56% du taux d'amélioration chez les femmes contre 18,74% chez les hommes.

E1.11. Les messages de sensibilisation pour les activités de dissémination des textes des lois ont été traduits dans différentes langues (le Français, Swahili, Lingala et Kikongo) pour atteindre toutes les couches sociales des communautés ciblées. Selon les répondants, traduire les outils et messages en langues a permis d'atteindre les femmes qui ne savaient ni écrire ni lire qu'effectuent les activités commerciales à pouvoir s'approcher des points d'écoutes pour en savoir plus sur les processus de la passerelle de l'informel vers le formel. Les ateliers de réflexion ont été organisés avec les femmes entrepreneures évoluant dans le secteur formel d'une part et avec les femmes du secteur informel d'autres part et avec celles qui ont les idées d'entreprendre. Le projet a impulsé le désir des femmes entrepreneures à conjuguer leurs efforts par la création d'un consortium national de plaidoyer et de sensibilisation pour l'entrepreneuriat féminin (CONAPSEF) pour faire face aux problèmes de l'entrepreneuriat féminin.

E1.12. Le CONAPSEF et les ACEF ont bénéficié des formations sur le plaidoyer. Les femmes vendeuses de légumes et autres produits maraichers ont été également formées. Les travaux en interne des organisations féminines sur les problématiques de l'entrepreneuriat ont abouti à l'élaboration d'un argumentaire (mémoire) constitué de quatre points notamment sur la Loi, le guichet unique de création des entreprises (GUCE), l'appui à l'entrepreneuriat féminin et l'industrialisation. Les femmes leaders des organisations partenaires de mise en œuvre ont soumis leur mémorandum au premier ministre de l'époque, au ministère de PME et sur base de cet argumentaire que la loi sur l'entrepreneuriat a été promulgué par le chef de l'Etat.

5.3.4. Les raisons de la réalisation ou de la non-réalisation des résultats du projet

E1.13. L'analyse FFOM a permis d'identifier les forces et faiblesses, les opportunités et les menaces ayant contribué à influencer les résultats du projet. Les différents résultats issus des entretiens sont résumés dans le tableau ci-après.

<p>Forces Les avantages du projet sont</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détection des poches de discrimination ainsi que des vides juridiques et des recommandations formulées. - Les femmes entrepreneures connaissent les processus de formalisation de leurs activités économiques. - Les femmes entrepreneures (vendeuses des pains, braises, légumes) se réunissent en associations et formalisent leurs activités économiques. <p>Ce que le projet a fait correctement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à la disposition des femmes entrepreneures les textes de lois qui les autonomisent - Coordination efficace avec les partenaires de mise en œuvre <p>Les ressources appropriées que le projet a utilisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recourir à l'expertise des organisations féminines - Maîtrise des domaines d'action <p>Les forces que d'autre (partenaires, gouvernement, etc.) voient chez ONU femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> - La volonté d'accompagner les femmes entrepreneures et l'insertion équitable des femmes dans la vie active 	<p>Opportunités Les tendances intéressantes à prendre en compte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les besoins relatifs au changement des comportements à l'égard des femmes entrepreneures restent d'actualité et omniprésents dans la communauté congolaise. - La volonté du gouvernement central de s'inscrire dans le processus d'inclusion du genre dans les institutions. - La nécessité qu'éprouvent les entrepreneurs à sortir de l'informel.
<p>Faiblesses Ce qu'il faut améliorer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le système de suivi et évaluation efficace - Appréhender en collaboration avec les partenaires les stratégies de désengagement. <p>Ce qu'il faut éviter</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le démarrage du projet avant la finalisation des outils de gestion du projet. 	<p>Menaces Les obstacles auxquels le projet a fait face</p> <ul style="list-style-type: none"> - Problème des instances décisionnelles du gouvernement et du secteur privé à intégrer les principes généraux du genre dans leurs politiques respectives.

5.3.5. Le suivi et évaluation du projet

E1.14. Plus d'une année de mise en œuvre du projet, le système de suivi et évaluation n'était pas fonctionnel. Un cadre des résultats provisoire a été développé pour le suivi de l'avancement des indicateurs mais il n'a pas connu une évolution jusqu'à la fin du projet. Cette situation s'observe également auprès des organisations partenaires de mise en œuvre dans lesquelles le système de suivi et évaluation n'existe pas. Le bureau pays d'ONU Femmes a recruté un responsable de suivi, évaluation et reporting à la deuxième année du projet qui a appuyé l'organisation des différentes études et le reporting.

E1.15. L'équipe d'évaluation constate certaines lacunes dans la mise en place du système de suivi et évaluation. Le cadre logique du projet devrait résumer les différentes manières de mesurer les réalisations du projet. Le projet n'a pas élaboré un plan de suivi et évaluation qui détaille les méthodologies, les procédures, les outils, les responsabilités, le budget et ressources pour le recueil de données, l'analyse et l'utilisation systématiques, rapides et efficaces des informations du projet. Le projet ne s'est pas appuyé sur le tableau de suivi des indicateurs qui de surcroît facilite la gestion des données, enregistrer et de suivre les résultats des indicateurs et orienter la mise en œuvre du projet. En conséquence, l'équipe d'évaluation remarque un manque d'orientation stratégique avec l'accent mis davantage sur les activités que sur les résultats, l'absence d'une boucle de retour d'information. Le déficit de la boucle de retour d'information avec les parties prenantes a été considéré comme un risque accru de l'absence de l'appropriation par les parties prenantes clés et des résultats limités et non pérennes du fait d'un manque de dialogue avec tous les participants au projet et sur l'orientation stratégiques et les résultats du projet.

E1.16. Au niveau de la coordination, l'équipe de coordination provinciale de ONU femmes tout en jouant le rôle de la supervision à apporter des conseils techniques et orientations aux équipes des organisations locales partenaires pour la mise en œuvre à travers les réunions et missions conjointes terrain. Le personnel de ONU Femmes interrogé a noté l'efficacité de cette coordination qui a permis aux partenaires de mise en œuvre à atteindre et dépasser la cible pour certains indicateurs. Cependant, notent ces informateurs clés, les mécanismes de coordination avec les autres partenaires du projet PADMPME au niveau provincial n'étaient clairement définies ce qui explique que la collaboration ne soit pas au niveau souhaitable.

5.3.6. Conclusion préliminaire liée à l'efficacité

CE1.1. Les effets positifs directs sont produits par le projet de réforme et dissémination des textes de lois en faveur des femmes. Les ménages interrogés et les femmes entrepreneures connaissent les droits des femmes au sujet de leur autonomisation, amélioration de la connaissance du nouveau code de la famille, augmentation des proportions des femmes entrepreneures et ménages qui connaissent des droits des femmes au sujet de leur autonomisation, les femmes entrepreneures qui formalisent leurs activités économiques. Le projet invite le législateur Congolais à accompagner l'entrepreneuriat féminin par la réforme des textes de lois qui anéantissent son pouvoir décisionnel et son autonomisation économique (E1.1 à E1.3).

CE1.2. Le dépassement des certaines valeurs cible des indicateurs clés illustrent l'efficacité du projet, par exemple le nombre des lois et règlements promouvant les droits économiques et sociaux identifiés sont passées (E1.4 à E1.7). Mais, l'analyse des résultats montre que le diagnostic du cadre légal a permis au projet d'isoler les incohérences, les poches de discrimination et les vides juridiques qui entravent les perspectives économiques des femmes au niveau national (E1.8).

CE1.3. Plusieurs stratégies efficaces ont été développées par les organisations féminines partenaires de mise en œuvre du projet pour la dissémination et plaider des textes et lois notamment les cliniques mobiles, les causeries éducatives, les projections de la pièce théâtrale « BONGO TE TIKA ». Toutefois, la lenteur des services étatiques en charge de la délivrance des documents légaux de formalisation ne facilite pas encore la tâche aux femmes entrepreneures (E1.8 à E1.9).

CE1.4. Le système de suivi et évaluation n'était pas fonctionnel. Un cadre des résultats provisoire a été développé pour le suivi de l'avancement des indicateurs mais il n'a pas connu une évolution jusqu'à la fin du projet. Cette situation s'observe également auprès des organisations partenaires de mise en œuvre dans lesquelles le système de suivi et évaluation n'existe pas (E1.14 ; E1.16).

5.4. Innovation et adaptabilité

IA1. Le projet a réussi à introduire les innovations inclusives et répliquables adaptées au contexte social et économique pour un cadre attrayant et la promotion de l'entrepreneuriat féminin en RDC. Une femme responsable de l'organisation CONAPSEF interrogée a souligné que le projet a innové dans son approche intersectionnelle en considérant la question de l'entrepreneuriat des femmes dans un contexte globale qui prend en compte différentes dimensions de la vie dans la communauté et différents facteurs qui affectent les femmes entrepreneures. Le CONAPSEF est en partenariat avec certaines banques pour venir donner les formations financières aux femmes dans les marchés. Les ACEF de Kinshasa ont créé avec les journalistes un club dénommé « Impala » pour les émissions radio.

- Le projet a mise en place les cliniques mobiles constituées des experts en entrepreneuriat qui vont à la rencontre des femmes entrepreneures et commerçantes pour les écouter et discuter des solutions idoines aux éventuels problèmes qu'elles posent.
- Constitution des alliances communautaires pour l'entrepreneuriat féminin comme mécanisme d'appropriation communautaire de dissémination et d'accompagnement de l'entrepreneuriat des femmes.
- Diversification des outils de communication pour la dissémination des textes de lois
- Les causeries éducatives dans les quartiers, églises, marchés...
- Intégration de la digitalisation dans les campagnes de vulgarisation des textes de lois. Cependant, il faut souligner que l'équipe d'évaluation n'a pas d'éléments probants en ce qui concerne la distribution des téléphones aux femmes entrepreneures pour asseoir cette digitalisation.
- Constitution des points d'écoute à travers les marchés dans les sites du projet
- Plaidoyer avec les entreprises pour l'intégration de Women Empowerment principes



Figure 7: Equipe clinique mobile

CIA1. Les résultats en matière d'innovation montrent que les différentes interventions dans le cadre du projet de réforme et dissémination des textes de loi se sont adaptées à toutes les difficultés en intégrant les bonnes pratiques dans la mise en œuvre. L'apport des cliniques mobiles sur l'entrepreneuriat féminin est répliqué vers d'autres interventions de ce genre. Le fait d'aller à la rencontre des femmes entrepreneures et les femmes commerçantes dans leur environnement professionnel (marchés, foires, frontières etc.) pour recueillir leurs différentes doléances a été une opportunité à ne pas rater pour les encourager dans leurs perspectives économiques, vulgariser les textes de lois favorables à l'autonomisation économique des femmes et la promotion d'un environnement sans violences basées sur le genre. L'engagement des alliances communautaires pour l'entrepreneuriat féminin à fournir les informations des entrepreneurs au niveau de la base vers les structures de plaider, à informer quotidiennement les femmes sur leurs droits a été une occasion pour l'encrage des connaissances sur les droits des femmes et de son autonomisation économique au niveau communautaire et individuel. Les mécanismes de sensibilisation été adaptés aux différentes audiences de l'environnement de l'entrepreneuriat (personnes lettrées et illettrées et personnes aveugles). Par exemple, avec les causeries éducatives, les panneaux publicitaires, les caravanes mobiles, les affichages digitales sur écran géant, le téléfilm ont permis de toucher une cible plus large sur une vaste zone (IA1).

5.5 Efficience

5.5.1. Utilisation des ressources disponibles

E2.1. Les ressources financières octroyées par ONU femmes aux organisations féminines de mise en œuvre ont été utilisées pour le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et de la société civile, organisation des sessions de plaidoyer, la mise en place des points d'écoutes, l'organisation des campagnes d'adhésion des hommes et garçons à la masculinité positive (He for She), faire le design et impression de l'annuaire PME COPA (concours de plans d'affaires) dirigées par les femmes, la diffusion des sitcom/série et spot, la visite guidée et conférence de presse sur les acquis du projet de réforme et dissémination des textes de lois, la mise en place des ACEF, la construction des points d'écoutes, aux expliquent les participants aux entretiens individuels. Les ressources financières engagées ont permis d'atteindre les résultats attendus par le projet s'il faut analyser son efficacité. Le dépassement observé des certains indicateurs quoi que les personnes interrogées pendant le CAP2 ignorent les réformes apportées au code de la famille Congolais.

L'examen du budget de réalisation d'ONU Femmes montre un taux global d'exécution de 99% en fin 2023. Le budget a été presque consommé à 6 mois de la fin du projet.

Tableau 12 : Taux d'exécution budgétaire

Sorties/activités	BUDGET	Total	Taux d'exécution budgétaire
Lancement de projet	12000.00	0.00	
Produit 1 Les dispositions légales en faveur des femmes contenues dans la législation qui nécessitent des mesures d'application, les vides juridiques qui nécessitent des avancés projets de lois, les bonnes pratiques sont identifiées.	107018.00	104694.83	97,82
Produit 2 Un plaidoyer efficace est mené pour l'amendement des lois, décrets, arrêtés ou règlements discriminatoires et pour la mise en œuvre des dispositions légales promouvant l'égalité de sexes.	370981.86	371807.46	100,22
Produit 3 Les informations susceptibles de contribuer à la rédaction des lois et décrets sont proposées pour améliorer les cadres juridiques existants afin d'éliminer les dispositions discriminatoires ou combler le vide juridique.	62000.00	53288.30	85,94
Produit 4 Le processus d'amélioration du cadre juridique en lien avec les droits des femmes est approprié par les entités gouvernementales et les données y relatives sont disponibles.	197200.00	194566.15	98,66
Produit 5 Les conceptions, attitudes et pratiques qui entravent l'accès équitable des femmes aux opportunités économiques en termes d'emploi et d'entrepreneuriat sont identifiées.	455191.00	443383.84	97,40
Produit 6 Les pilotes de campagne de dissémination et sensibilisation sont conçus et lancés tenant compte des particularités provinciales et des groupes cibles	159097.00	146150.02	91,86
Produit 7 Les femmes et les filles, de tous niveaux d'éducation, y compris les catégories les plus vulnérables, ont accès à une information de qualité sur les dispositions du code de la famille et des autres lois favorables à l'autonomisation socio-économique des femmes	997690.86	1007581.08	100,99
Produit 8 Les acteurs clés se mobilisent au niveau communautaire pour changer positivement les attitudes, comportements, pratiques discriminatoires ainsi que les normes sociales et de genre en impliquant les hommes, les femmes, les filles et les garçons.	452954.00	448613.42	99,04
Produit 9 Les entreprises adhèrent aux Principes d'autonomisation des femmes (WEPs) et s'engagent à les mettre en œuvre	284716.69	284716.69	100,00
Produit 10 Soutien à la mise en œuvre du projet PADMPME	3242435.50	3306931.79	101,98
Plafond total de financement	6425345.18	6361733.58	99,00

Source : construit à partir des données financières du projet

Au regard des tableaux 10 et 12, l'utilisation des ressources financières a été efficace. Le taux d'exécution financière est conforme au taux de réalisation par produit



Figure 8: Equipe de diffusion de la pièce théâtrale BONGO TE TIKA

5.5.2. Principaux résultats d'efficience

E2.2. L'allocation du budget est utilisée dans l'atteinte des objectifs.

- Budget et ressources financières disponibles et réalistes
- Budget prévu respecté et dépenser : nonobstant que le rapport financier du budget prévu n'a pas été fait au moment de la présente consultation, et selon les éléments et information à notre disposition, il est clairement établi que le budget du projet a été dépensé conformément au plan de dépense et du respect de la procédure des finances de ONU Femmes.
- Les objectifs visés sont atteints avec les résultats remarquables et durables (projet rentable).
- Personnels suffisants et compétents (4 hommes et 2 femmes)
- Les cliniques mobiles sont efficaces et pourront être répliquables.

E2.3. Les ressources financières disponibles étaient réalistes pour la réalisation des objectifs prévus et le budget a été utilisé avec efficience, en respectant les prévisions. Le projet de réforme des textes et lois en faveur de la femme du PADMPME a été rentable du fait que les objectifs visés sont atteints avec les résultats remarquables et durables. L'analyse de l'exécution et du suivi budgétaire s'est appuyée sur les lignes budgétaires des résultats du projet sur lequel on a pu disposer des données. Il faut d'abord noter qu'en principe, le total du budget alloué (document du projet) devrait être du même montant que celui du montant effectivement mobilisé.

E2.4. Le projet PADMPME a atteint ses objectifs et les dépenses ont été optimisées grâce à :

- Une flexibilité dans la réallocation des ressources
- Une bonne gestion budgétaire
- Un respect par les équipes des procédures en termes de suivi budgétaire, des dépenses a été réalisées, les normes des bailleurs suivies.

5.6. Impact et durabilité

5.6.1. Changements observés

ID1. Les différentes activités de dissémination organisées par les organisations partenaires de mise en œuvre notamment les caravanes mobiles et les émissions radios ont attiré l'attention des entrepreneurs hommes/femmes qui voulaient en savoir plus sur les lois qui promeuvent l'entrepreneuriat féminin, propos recueillis auprès des participants aux entretiens. Les femmes ont compris l'intérêt de quitter le secteur informel vers le secteur formel qui offre les ouvertures aux crédits bancaires ou à la conclusion des contrats avec divers partenaires ou l'élargissement de leurs champs d'action.

ID2. La femme entrepreneure congolaise maîtrise désormais les taxes légales relatifs à son secteur d'activités conformément aux textes légaux en vigueur ce qui limite les pertes des sources financières payer indument aux services techniques de l'Etat non habilités. Les répondants notent avoir constatés l'adhésion des femmes à des associations après avoir compris la nécessité de travailler en groupe qu'être seule dans son coin. Les femmes maraichères, les vendeuses de braises ou des pains ont pu formaliser leurs activités commerciales sous le statut juridiques des entrepreneurs aux vues de leurs capitaux qui ne dépassent 150.000 FC soit environ 50 USD rapportent les répondants.

ID3. Les femmes leaders des organisations féminines de mise en œuvre interviewées notent une appropriation des efforts de plaidoyer mené pour l'implication des femmes dans la gestion de la chose publique, la nomination des ministres femmes au sein du nouveau gouvernement comme le fruit de leur plaidoyer.

5.6.2. Appropriation des acquis

ID4. Les participants aux discussions de groupe et entretiens individuels en l'occurrence les responsables des organisations féminines pensent les ACEF constituent un mécanisme pour assurer la pérennisation des acquis du projet. Les bureaux d'écoutes ont été érigés dans les marchés pour la continuité des activités de dissémination à travers les sensibilisations des autres femmes sur la formalisation de leurs initiatives entrepreneuriales, les taxes légaux à payer par nature d'activités, dénonciation des violences basées sur le genre et. Les membres des ACEF animaient des émissions à la radio avec le soutien d'ONU Femmes dans le cadre de la dissémination et plaidoyer pour l'avènement d'un climat attrayant de l'entrepreneuriat féminin. A Kinshasa par exemple, l'association des femmes entrepreneures du Congo (AFEECO) facilite les démarches des femmes qui souhaitent avoir les documents. Les femmes entrepreneures payent directement auprès d'AFEECO qui se charge d'appuyer les processus auprès des services techniques de l'Etat. Cependant, les problèmes d'obtention des documents persistent c'est-à-dire le GUCE délivre actuellement uniquement le numéro de registre de commerce et crédit mobilier (RCCM), le plaidoyer continue pour que ce service octroie directement les autres documents comme le numéro d'impôt, le numéro d'immatriculation à la caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS), etc.

ID5. Les ACEF ne disposent pas d'assez des ressources pour les sensibilisations (moyen de transport, matériels) et autres activités. Les discussions en groupe et individuels ont soulevés les inquiétudes sur la capacité des ACEF à continuer les activités. Les comités de plaidoyer ne sont pas actifs selon les personnes interrogées par manque des moyens financiers surtout la participation de l'ANAPI, l'ANEDEC, le MPME, les députés et sénateurs qui doivent recevoir le remboursement de transport, un cadre de travail somptueux etc.

ID6. Les principaux résultats en matière de durabilité réalisés par le projet sont :

- Le projet a mis en place des alliances communautaires pour l'entrepreneuriat féminin (ACEF) impliquées dans les activités de dissémination et de communication pour le changement de comportement.
- Mise en place des 23 points d'écoutes et de plaidoyer installés pour la mobilisation des femmes entrepreneures dans la recherche des solutions aux différentes contraintes pratiques que vivent les femmes et les jeunes au quotidien.
- Mise en place d'une base des données des entreprises par l'Institut National de la Statistique (INS) alimentée continuellement par les femmes entrepreneures engagées à partir de leurs communautés de bases et des structures d'encadrement d'entrepreneur.
- Appropriation de la note de plaidoyer sur l'entrepreneuriat féminin en RDC
- Transfert de compétences de l'UCP et ses partenaires sur l'intégration de la dimension genre dans les différentes interventions du projet.

ID7. Les ACEF et les comités de plaidoyer comme structures de pérennisation des acquis ont produit un travail remarquable dans la sensibilisation des textes et lois favorables à l'entrepreneuriat féminin et à l'autonomisation économique des femmes. Leur implication dans les cliniques mobiles ou l'animation des émissions radios a beaucoup contribué au processus de la passerelle (de l'entrepreneuriat informel au formel), à la connaissance des obligations fiscales ce qui a réduits les tracasseries des services non habilités à travers le retour d'informations et mécanismes de plaidoyer auprès des autorités nationales. Ces structures fonctionnent à peine après la fin du projet suite au déficit des moyens financiers.

5.6.3. Conclusion préliminaire lié à l'impact et à la durabilité

CID1. Le projet est parvenu à ses objectifs, les femmes entrepreneures ont compris la nécessité de travailler dans le formel. Suite aux sensibilisations, le plaidoyer ainsi que la proximité des points d'écoutes au sein des marchés, les femmes s'informent et obtiennent les informations idoines pour faire avancer leurs initiatives entrepreneuriales. Le dynamisme des ACEF et les comités de plaidoyer observé pendant la mise en œuvre du projet s'estompe progressivement par manque des moyens pécuniaires. Les animateurs des ACEF sont des volontaires engagés pour la cause des autres femmes entrepreneures. Ce caractère bénévole disent les participantes aux discussions de groupe explique leur relâchement progressif des activités (**ID1 à ID7**).

5.7. Partenariat

Pa.1. La dissémination des textes et lois s'est fortement appuyées sur la mise en place des alliances communautaires pour l'entrepreneuriat féminin à Goma, Kinshasa, Matadi et Lubumbashi pour la défense des causes des femmes entrepreneures et la vulgarisation des textes de lois favorables à l'entrepreneuriat féminin. Les organisations féminines partenaires de mise en œuvre ont établi un lien de collaboration avec le Réseau National des Associations des femmes Rurales (RENAFER) pour élargir le travail de dissémination dans toutes les couches sociales en l'occurrence les femmes rurales. Les cliniques mobiles, les dialogues intergénérationnels, les formations ont été organisées dans le but d'amener les leaders communautaires et religieux, les cadres locaux à être des vecteurs des changements de comportement au niveau de la base.

Pa.2. Le projet a noué des partenariats avec diverses parties prenantes essentielles à la mise en œuvre du projet. Cela comprend le ministère de l'entrepreneuriat et PME et le ministère du Genre, Famille et Enfant, les divisions provinciales de deux ministères cités, les Assemblées Nationales et provinciales, RENAFER, DYNAFEC, FEC, COPEMECO, FENAPEC, Association des femmes juristes du Congo, Kivu Entrepreneur, Institutions étatiques, OPEC/ANADEC, ACEF, etc. Mais, la mise en œuvre du projet au niveau provincial reste limitée car certaines provinces comme l'Ituri, Nork Kivu n'ont pas été prises en compte.

Pa.3. Enfin, un partenariat de haut niveau a été conclu avec les Assemblées Provinciales du Kongo Central et du Haut Katanga. A l'issue d'une formation initiée par ONU Femmes sur l'intégration du genre, ces assemblées se sont engagées de manière formelle (protocole signé) à tenir compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes dans la prise de décision sur l'entrepreneuriat et, de manière plus générale, dans tous les projets ou propositions d'édits à examiner.

5.8. Genre et droits humains

GDH1. A la suite des entretiens avec les partenaires de mise en œuvre du projet, le genre et les droits humains ont été pris en compte lors de la formulation du projet ainsi que lors de sa mise en œuvre et les différents résultats obtenus. Le projet, depuis sa conception, a pris en compte le volet genre. Le document de projet et la stratégie globale de mise en œuvre décrivent comment l'égalité des sexes et la valorisation des droits humains seront mise en œuvre. Il n'y a pas eu de contraintes à tous les niveaux du projet, dans le traitement des problèmes liés aux genres et droits humains.

Toutes les femmes, les jeunes, les veuves et autres ont été impliqués à part égale. Les populations, surtout les groupes défavorisés et les handicapés ont bénéficié de façon équitable d'interventions du projet. Le projet PADMPME ciblait les femmes avec une attention particulière sur les femmes entrepreneures du secteur formel et informel qui sont vulnérables face aux pesanteurs culturelles rétrogrades qui entravent l'éclosion de leurs initiatives et autres difficultés telle que le paiement indument des taxes, l'accès limités aux ressources etc.

GDH2. ONU Femmes et ses partenaires de mise en œuvre ont défendu à ce qu'il ait réforme des textes des lois discriminatoires au développement de l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation économique de la femme avec un taux élevé des femmes qui formalisent leurs activités commerciales. Par exemples, les ACEF et les comités de plaidoyer sont composés de plus des femmes que les hommes, de sorte que les femmes entrepreneures qui ont des commentaires se sentent à l'aise de les partager dans les points d'écoutes. Cette composition majoritaire des femmes au sein des organisations partenaires de mise en œuvre et structures de pérennisation permettra de créer favorable à leur émancipation.

Les hommes et femmes entrepreneurs directement concernés et non concernés par les activités ont eu un accès équitable aux informations et autres bénéfices résultant du projet.



6. CONCLUSIONS FINALES

CF.1. A l'issue de 29 mois d'activités, Le projet PADMPME a apporté une contribution importante dans l'éclosion de l'entrepreneuriat féminin à travers la réforme et dissémination des textes de lois favorisant les initiatives économiques des femmes. La femme entrepreneure congolaise connaît actuellement les textes de lois qui régulent le secteur des micros, petites et moyennes entreprises. L'analyse du cadre législatif favorable à l'autonomisation économique des femmes, les deux études CAP (initiale et finale) ont démontré le besoin d'endiguer les facteurs sexo-spécifiques qui entravent l'épanouissement social et économique de la femme entrepreneure. Les organisations locales partenaires de mise en œuvre ont été fortement impliquées dans les activités de plaidoyer et la vulgarisation des textes de lois. Les approches de communication (caravanes mobiles, les spots vidéo et audio, les émissions télévisées, les réseaux sociaux, les panneaux publicitaires ont favorisés l'atteinte d'une cible importante des femmes entrepreneures (CP1 ; CP2).

CF2. Il ressort des analyses des informations collectées que le projet a rencontré les priorités du plan national stratégique de développement qui fait état de lieu de la situation des femmes et aux objectifs de développement durable. Les actions mise en œuvre par le projet sont en parfaite cohérence avec la mission de ONU Femme d'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et filles, l'autonomisation des femmes et la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes partout dans le monde. Les activités mise en œuvre dans le cadre du projet se sont adaptées en intégrant les bonnes pratiques. Le projet a réussi à introduire les innovations inclusives et répliquables adaptées au contexte social et économique pour un cadre attrayant et la promotion de l'entrepreneuriat féminin en RDC. L'exécution et le suivi budgétaire s'est appuyée sur les lignes budgétaires des résultats du projet sur lequel on a pu disposer des données. Il faut d'abord noter qu'en principe, le total du budget alloué (document du projet) devrait être du même montant que celui du montant effectivement mobilisé. Le projet est parvenu à ses objectifs, les femmes entrepreneures ont compris la nécessité de travailler dans le formel. La dissémination des textes et lois s'est fortement appuyées sur la mise en place des alliances communautaires pour l'entrepreneuriat féminin à Goma, Kinshasa, Matadi et Lubumbashi pour la défense des causes des femmes entrepreneures et la vulgarisation des textes de lois favorables à l'entrepreneuriat féminin (CP9).

CF3. Le projet a joué un rôle catalyseur, puis que le système patriarcal a construit une relation basée sur la domination de la femme par l'homme qui est une cause profonde des inégalités liées à la discrimination des femmes. Mais, les démarches opérationnelles du projet ont consisté à lever toutes les pesanteurs culturelles qui pèsent sur les femmes et entravent l'entrepreneuriat féminin et leur autonomisation économique (CP9).

CF4. Les résultats du projet sont conformes aux priorités nationales du PND et aux résultats 1 de la Note Stratégique 2020-2024 d'ONU Femmes et Résultat 2.1 de l'UNSDCF: D'ici 2024, les Congolais bénéficient d'une croissance économique inclusive et durable portée par la transformation agricole, une diversification économique ouverte aux innovations et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et à UNSDCF RESULTAT 1.2: D'ici 2024, les personnes vivant en RDC, plus particulièrement les plus vulnérables (femmes, enfants, réfugiés et personnes déplacées) jouissent de leurs droits humains, en particulier d'un accès équitable à la justice, y compris la justice pour mineurs), de l'identité juridique et de la protection, à travers le renforcement des capacités judiciaires, sécuritaires, de suivi des organisations de la société civile sur les droits de l'homme et la responsabilité institutionnelle (C1 ; C2)).

CF5. Les effets positifs directs sont produits par le projet de réforme et dissémination des textes de lois en faveur des femmes avec un dépassement des certaines valeurs cible des indicateurs clés illustrent l'efficacité (CE1.1 ; CE1.2). Plusieurs stratégies efficaces ont été développées par les organisations féminines partenaires de mise en œuvre du projet pour la dissémination et plaidoyer des textes et lois notamment les cliniques mobiles, les causeries éducatives, les projections de la pièce théâtrale « BONGO TE TIKA ». Toutefois, la lenteur des services étatiques en charge de la délivrance des documents légaux de formalisation ne facilite pas encore la tâche aux femmes entrepreneures (CE1.3.).

CF6. Le système de suivi et évaluation n'était pas fonctionnel. Un cadre des résultats provisoire a été développé pour le suivi de l'avancement des indicateurs mais il n'a pas connu une évolution jusqu'à la fin du projet. Cette situation s'observe également auprès des organisations partenaires de mise en œuvre dans lesquelles le système de suivi et évaluation n'existe pas (CE1.4).

CF7. Les résultats en matière d'innovation montrent que les différentes interventions dans le cadre du projet de réforme et dissémination des textes de loi se sont adaptées à toutes les difficultés en intégrant les bonnes pratiques dans la mise en œuvre notamment l'apport des cliniques mobiles sur l'entrepreneuriat féminin, l'engagement des alliances communautaires pour l'entrepreneuriat féminin à fournir les informations des entrepreneurs au niveau de la base vers les structures de plaidoyer, les mécanismes de sensibilisation été adaptés aux différentes audiences de l'environnement de l'entrepreneuriat (personnes lettrées et illetrées et personnes aveugles) (CIA1).

CF8. Les ressources financières octroyées par ONU femmes aux organisations féminines de mise en œuvre ont été utilisées de façons efficaces pour le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et de la société civile, organisation des sessions de plaidoyer, mise en place des points d'écoutes. Les ressources financières disponibles étaient réalistes pour la réalisation des objectifs prévus d'ONU Femmes et l'analyse de l'exécution et du suivi budgétaire s'est appuyée sur les lignes budgétaires des résultats du projet sur lequel on a pu disposer des données des dépenses réalisées.

CF9. Le projet a noué des partenariats avec diverses parties prenantes essentielles à la mise en œuvre du projet. Cela comprend le ministère de l'entrepreneuriat et PME et le ministère du Genre, Famille et Enfant, les divisions provinciales de deux ministères cités, les Assemblées Nationales et provinciales, RENAFER, DYNAFEC, FEC, COPEMECO, FENAPEC, Association des femmes juristes du Congo, Kivu Entrepreneur, Institutions étatiques, OPEC/ANADEC, ACEF, etc. Mais, la mise en œuvre du projet au niveau provincial reste limitée car certaines provinces comme l'Ituri, Nork Kivu n'ont pas été prises en compte (Pa.2).

CF10. Le projet est parvenu à ses objectifs, les femmes entrepreneures ont compris la nécessité de travailler dans le formel. Suite aux sensibilisations, le plaidoyer ainsi que la proximité des points d'écoutes au sein des marchés, les femmes s'informent et obtiennent les informations idoines pour faire avancer leurs initiatives entrepreneuriales. Des mécanismes de durabilité existent notamment les ACEF et les comités de plaidoyer, les points d'écoutes. Mais leur durabilité reste précaire car certaines sont rattachés à des structures privées qui ne disposent pas de ressources pour la poursuite des activités. Les participantes aux discussions de groupe expliquent leur relâchement progressif des activités (**CID1**).

CF11. Le genre et les droits humains ont été pris en compte lors de la formulation du projet ainsi que sa mise en œuvre et les différents résultats obtenus. Le document de projet et la stratégie globale de mise en œuvre décrivent comment l'égalité des sexes et la valorisation des droits humains seront mise en œuvre. Il n'y a pas de contraintes à tous les niveaux, dans le traitement des problèmes liés aux genres et droits humains. Toutes les femmes, les jeunes, les veuves et autres ont été impliqués à part égale. Les populations, surtout les groupes défavorisés et les handicapés ont bénéficié de façon équitable d'interventions du projet. ONU Femmes et ses partenaires de mise en œuvre ont défendu à ce qu'il ait réforme des textes des lois discriminatoires au développement de l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation économique de la femme avec un taux élevé des femmes qui formalisent leurs activités commerciales (**GDH1 ; GDH2**).



7. RECOMMANDATIONS

Les principales recommandations de l'évaluation finale du projet PADMPME issues des discussions lors de la présentation des constats préliminaires et de l'atelier de validation ont porté sur la conception, de mise en œuvre, le suivi-évaluation et la pérennisation.

Recommandation 1 (CF1) : répliquer le projet et l'étendre à d'autres cibles au regard des bénéfices générés aux bénéficiaires.

Le nombre total des bénéficiaires s'est élevé car le nombre des femmes et filles informées directement sur leurs droits économiques et sociaux ciblé était de 12500, mais le projet a touché 15495. Le nombre des femmes et filles informées sur le code de famille est passé de 12500(ciblé) à 22172 (atteint). Les bénéficiaires des services genre au niveau provincial ainsi que ceux de la promotion de la femme de l'enfant et de la famille n'ont pas été totalement pris en compte lors de la mise en œuvre du projet. Ceux-ci expriment le besoin d'être pris en compte lors des interventions futures. Le projet futur permettrait un renforcement durable des avantages liés à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

- **Ancrage** : Cette recommandation se fonde sur les conclusions de mise en œuvre
- **Responsabilité** : ONU Femmes et partenaires gouvernementaux
- **Priorité** : Haute

Recommandation 2 (CF10) : encourager l'État, y compris les gouvernements provinciaux à intégrer les actions du projet dans leur plan de développement.

L'intervention de l'État et des gouvernements provinciaux reste encore limitée au regard des bénéfices qu'apporte le projet. Pour assurer la pérennisation des acquis, l'État et ses structures décentralisées provinciales devraient assurer la relève une fois le projet terminé.

- **Ancrage** : Cette recommandation se fonde sur la conclusion de conception
- **Responsabilité** : ONU Femmes, les collectivités locales et partenaires gouvernementaux
- **Priorité** : Haute

Recommandation 3 (CF6) : améliorer le système de suivi, évaluation et de capitalisation

Le suivi et évaluation est apparu comme une des faiblesses du projet PADMPME. Il est important d'assurer un vrai système intégré de suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage qui centraliserait toute l'information des projets d'ONU Femmes en RDC à partir de ses différents projets et variés. Le bureau pays devrait disposer d'un cadre programmatique des évaluations. La documentation des actions ne suffisait pas : il fallait suivre le changement (et le changement qualitatif surtout) et il fallait montrer comment l'on apprenait de la mise en œuvre (dans ses réussites comme dans ses échecs).

- **Ancrage** : Cette recommandation se fonde sur la conclusion du suivi et évaluation
- **Responsabilité** : ONU Femmes, les collectivités locales et partenaires gouvernementaux
- **Priorité** : Haute

Recommandation 4 (CF2) : Faciliter aux femmes entrepreneures l'accès aux microcrédits en les mettant en relation avec les institutions de microfinance.

Le projet a suscité un engouement des femmes entrepreneures congolaises, mais l'accès aux microcrédits reste encore un défi dans le cadre de leur autonomisation. ONU Femmes devrait mettre en relation ces femmes avec les institutions de microcrédits afin de faciliter l'accès aux crédits.

- **Ancrage** : Cette recommandation se fonde sur la conclusion d'efficacité
- **Responsabilité** : ONU Femmes
- **Priorité** : Moyenne

Recommandation 5 (CF10): continuer le plaidoyer auprès des autres partenaires de PADMPME pour renforcer leurs capacités et redynamiser les points d'écoutes construits dans différents marchés pour l'ancrage des acquis.

Le projet PADMPME a mis en place les ACEF, structures qui rassemblent les femmes entrepreneures pour continuer le plaidoyer et la dissémination des textes de lois, orienter et faciliter les entrepreneures dans la formalisation des initiatives économiques après le projet.

- **Ancrage** : Cette recommandation se fonde sur la conclusion de pérennisation
- **Responsabilité** : ONU Femmes et gouvernement
- **Priorité** : Moyenne



8. LEÇONS APPRISSES

Différentes leçons peuvent être tirées du projet PADMPME, tant au niveau de la conception que de la mise en œuvre. Il s'agit entre autres de la mise en place des ACEF qui sont capables de continuer la dissémination des lois régissant l'entrepreneuriat féminin, remonter les plaintes des femmes entrepreneures. Cela représente un modèle à reproduire à plus large échelle. Ainsi, on peut citer, en termes de leçons apprises :

Les cliniques mobiles comme approches de proximité qui ont facilité le rapprochement des services techniques de l'Etat et la formalisation en temps record des initiatives entrepreneuriales des femmes et l'appui des experts pour prodiguer les conseils aux entrepreneures sur la fiscalité, les tracasseries douanières, les violences basées, les formalités de création d'entreprise, forces et faiblesses de chaque forme juridique des sociétés).

La diversification des outils de communication pour la dissémination ont permis d'atteindre un grand nombre des personnes sur une vaste étendue.

Les causeries éducatives ont été des outils de dissémination et des sensibilisations des masses qui ont permis de lancer les discussions libres avec les hommes et les femmes. Ces discussions ont permis d'améliorer l'accompagnement des hommes à l'entrepreneuriat féminin grâce à la bonne compréhension des lois y afférents jusqu'au niveau familiale.

La digitalisation à travers les panneaux publicitaires électroniques qui étaient implantés sur les grands carrefours a facilité la diffusion des contenus multimédias (texte des lois, image) auprès d'un large public.

Les points d'écoutes installés dans les marchés qui sont des cadres de concertations des femmes entrepreneures est une passerelle d'avec les autorités administratives pour rassembler et soumettre leurs revendications.

Bien que des leçons positives soient soulignées, des questions d'ordre stratégiques se posent :

Le projet PADMPME ne pouvait pas suffire à enraciner les principes d'autonomisation des femmes (WEPs) au sein des entreprises. Il importe d'avoir une transposition concrète de ces principes généraux de genre dans la politique générale de l'Etat.

La fonction de suivi et évaluation a été réduite à sa plus primaire expression, à savoir compiler différents rapports du projet. La collecte des données n'a pas été systématisée et aucun plan de gestion des données n'a pu être fourni à l'équipe d'évaluation. Par ailleurs, la documentation existante du projet PADMPME est parfaitement classée et archiver.



9. ANNEXE

Question d'Evaluation	Indicateurs de données	Méthode de collecte de données	Principales sources de données
Pertinence			
Q1. Dans quelle mesure la conception de l'intervention et ses résultats ont-ils été adaptés aux besoins et aux priorités des personnes ciblées ? Le choix des interventions était-il pertinent par rapport à la situation du groupe cible ?	<ul style="list-style-type: none"> - La proposition du projet prévoit des réponses adaptées pour faire face aux obstacles qui entravent l'autonomisation économiques des femmes. - Perception des parties prenantes concernant la mesure dans laquelle les besoins des femmes ont été recensés de manière appropriée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretiens avec les informateurs clés - Groupe de discussion 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition du projet - Rapport final - Rapports semestriels
Q2. Dans quelle mesure les principaux partenaires (organisations féminines, structures étatiques et ministère sectoriel) ont-ils été impliqués dans le processus de conceptualisation de mise en œuvre et ainsi que toutes les phases de mise en œuvre du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des organisations féminines et structures étatiques impliqués dans la mise en œuvre du projet - Preuve de la contribution des organisations féminines et structures étatiques pour atteindre les objectifs du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretiens avec les informateurs clés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport final - Rapports semestriels
Q3. Dans quelle mesure le projet a-t-il joué un rôle de catalyseur en s'attaquant à certaines des causes profondes des inégalités liées à la discrimination à l'égard des femmes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'interventions ayant fait une analyse spécifique du contexte de l'entrepreneuriat des femmes en RDC 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport final - Rapports semestriels
Q4. Dans quelle mesure le projet a-t-il identifié les cibles les plus pertinentes dans le cadre de dissémination des textes dans lois et ainsi que contribuer à une grande autonomisation économique des femmes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'approches de dissémination des textes de lois développées par le projet pour atteindre un large public de la population cible - Nombre des femmes atteintes par les messages de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport final - Rapports semestriels - Rapport d'études
Q5. Les besoins et les problèmes identifiés au départ sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du projet ou ont-ils connu une évolution ? En cas d'évolution de ces derniers, quelle a été la capacité de réactivité du projet face aux changements et émergence d'autres besoins et priorités ?	<ul style="list-style-type: none"> - Les besoins des bénéficiaires - Les différents problèmes des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens avec les informateurs clés 	Enquêtes
Cohérence	-	-	-
Q6. Dans quelle mesure l'intervention est-elle cohérente avec les stratégies de ONU Femmes de en matière d'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, des priorités nationales (PNSD), du cadre coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), Stratégie Nationale de Développement des Petites et Moyennes Entreprises ainsi qu'aux instruments internationaux des droits humains ratifiés par la RDC ;	<ul style="list-style-type: none"> - Les réponses proposées pour faire face aux obstacles de l'autonomisation économique des femmes sont conformes à l'expérience et engagement des ONU Femmes - Les objectifs du projet cadre avec les priorités nationales 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretiens avec les informateurs clés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport final - Rapports semestriels
Efficacité	-	-	-
Q7. Dans quelle mesure le projet a-t-il créés des synergies entre les portefeuilles ou piliers d'ONU Femmes et le travail de l'équipe de pays des Nations unies en RDC ?	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes synergies entre piliers 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens avec ONU Femmes 	Enquête
Q8. Dans quelle mesure les stratégies de mise en œuvre et de partenariat ont-elles été les plus efficaces pour contribuer à l'atteinte des résultats ? Des résultats satisfaisants ont-ils été atteints par rapport aux objectifs fixés ? Quelles sont les causes de la réalisation et de la non-réalisation des résultats escomptés ?	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure dans laquelle les produits escomptés sont atteints par le projet - La mesure en termes d'atteinte des valeurs cibles des indicateurs clés du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire 	
Q9. Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet ont-ils été atteints, tant au niveau des effets que des produits ?	<ul style="list-style-type: none"> - % des femmes déclarent connaître les textes de lois favorables à l'entrepreneuriat féminin - % des femmes entrepreneures qui déclarent avoir formalisé leurs activités économiques - % des entreprises dirigées par les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Observation - Entretiens avec les femmes entrepreneures 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport final - Rapports semestriels - Etudes CAP - Entretiens individuels